

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBABLE
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1er novembre 1999, à 13 heures 30

Salle paroissiale communautaire
5, rue Ashini
Betsiamites

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE BIENVENUE..... 1

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CONSEIL DES MONTAGNAIS NATASHQUAN 4

M. Antoine Ishpatao

Reprise de la séance

CONSEIL TRIBAL MAMUITUN, MASHTEUIATSH, ESSIPIT ET BETSIAMITES 17

M. Rémy Kurtness

M. Denis Ross

M. Clifford Moar

M. René Simon

MOT DE LA FIN 49

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE BIENVENUE**

PAR M. JACK PICARD:

5

Je vous souhaite le bonjour, mon nom est Jack Picard, et je vais juste animer, présenter monsieur le chef René Simon à venir vous adresser le mot de bienvenue, et par la suite il y aura une petite prière faite par un de nos aînés. Et par la suite se fera le déroulement du processus d'intervention, consultation du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec.

10

Ça fait que Chef Simon!

PAR M. RENÉ SIMON:

15

Je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes dans cette salle, et j'espère que ça va bien fonctionner et que nous ayons des opinions - problème technique!

20

J'inviterais l'aîné, monsieur Pascal Bacon, à faire une petite prière avant le début de la session comme telle, c'est un usage courant chez nous.

PAR M. PASCAL BACON:

Prière

25

MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

30

Alors monsieur Picard, messieurs les chefs des communautés, mesdames et messieurs, c'est avec plaisir que la Commission chargée de tenir audiences sur la gestion de l'eau au Québec est présente ici dans la communauté pour entendre les mémoires venant des communautés amérindiennes.

35

Je rappelle que la Commission a reçu mandat du gouvernement, un mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

40

Dans le mandat que nous avons, il y a deux (2) temps différents, le premier temps qui était pour recevoir l'information, pour faire sortir toute la documentation pertinente au dossier et durant cette période, nous avons parcouru l'ensemble du territoire québécois et nous avons tenu un certain nombre de journées dites thématiques dans lesquelles nous avons approfondi un certain nombre de questions.

45 Quand nous avons pris connaissance des documents préparés par le gouvernement, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de données particulières sur les relations entre les Premières Nations et l'eau, et cela nous a semblé une lacune importante.

50 Nous avons donc fait appel à un spécialiste de vos communautés qui a agi auprès de nous comme conseiller, et dès le départ, nous avons tenu, au 19 mars, à Montréal, une soirée particulière qui a permis à madame Nicole O'Bomsawin entre autres de nous expliquer la relation particulière des Premières Nations avec l'eau. Et nous avons tenu ensuite à Mashteuiatsh une journée thématique sur la relation à l'eau dans le cas des nations amérindiennes.

55 Cette journée a donné l'occasion de produire une émission de télévision et de diffuser le thème fort complexe des relations entre les Premières Nations et l'eau, à la fois dans la culture profonde mais aussi dans l'actualité d'aujourd'hui, comment cette relation-là s'établit et comment aussi la relation à l'eau est indissociable d'autres discussions qui ne sont pas du ressort de ma Commission, mais qui sont du domaine politique, mais qui doivent être abordées puisque l'eau est non seulement un objet de consommation, une source de vie, mais qu'elle est aussi une source d'activités industrielles et d'activités économiques importantes.

60 Suite à la rencontre à Mashteuiatsh, il y a eu des discussions, donc avec monsieur Bernard Cleary, qui a agi auprès de nous comme consultant, avec monsieur Cliff Moar, et ensuite avec monsieur Kurtness pour qu'on puisse tenir aujourd'hui une rencontre spéciale.

65 Nous sommes à Baie-Comeau ce soir et demain après-midi, peut-être demain soir, et il a paru important pour les chefs que nous puissions venir ici même, à Betsiamites pour siéger, pour que la Commission puisse entendre les mémoires venant de vos communautés.

70 Je rappelle aussi que pour les nations conventionnées, à savoir pour les Cris et les Inuits, nous avons fait une entente de collaboration particulière, à cause des problèmes plus complexes et différents de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et que nous avons établi des formes de collaboration avec les organismes qui existent déjà et qui sont prévues dans la convention.

75 Donc aujourd'hui, en un sens, c'est une première importante et historique, je pense. Il y a déjà eu des collaborations extrêmement intéressantes entre vos communautés et le Bureau d'audiences dans différents dossiers, je me rappelle entre autres en 1985, j'avais présidé la Commission sur la ligne de transport de Radisson à Nicolet et Nicolet à la Nouvelle-Angleterre, cette ligne qui traversait le fleuve à Grondines-Lotbinière, et à ce moment-là je me rappelle que des communautés montagnaises et des communautés attikameks étaient venues rencontrer la Commission et avaient présenté des mémoires, et il y a eu comme ça plusieurs dossiers dans lesquels vos communautés ont présenté des mémoires à la Commission.

85 Mais je pense qu'aujourd'hui, c'est une première en un sens qu'il y a une espèce de moment particulier, qui est spécialement consacré à vos mémoires, d'autant plus que la question de l'eau est évidemment une question de toute première importance.

90 Alors cet après-midi, ce que nous ferons, c'est que des mémoires sont annoncés et donc, nous entendrons d'abord le chef de Natashquan, Antoine Ishpatao, et ensuite nous entendrons le Conseil tribal Mamuitun, avec monsieur Kurtness et les trois (3) chefs de communautés, monsieur Denis Ross, monsieur Clifford Moar et monsieur René Simon.

95 Et la Commission va entamer un dialogue, va d'abord entendre les mémoires et va poser un certain nombre de questions, pour être bien sûrs que nous avons bien compris vos points de vue et pour que de part et d'autre, la rencontre soit la plus féconde possible.

100 Donc ne soyez pas surpris, il y a une sténographie, des transcriptions, madame Florence ne le prend toutefois qu'en français, alors c'est pour ça que tantôt elle a protesté parce qu'elle avait un peu de difficulté, ce qu'elle voulait entendre n'était pas ce qu'elle entendait!

105 Et les mémoires qui ont été déposés, évidemment, seront déposés dans les centres de documentation et feront partie de l'extraordinaire documentation que nous disposons déjà dans le cadre de l'audience.

110 Pour vous donner une idée, dans la première partie de l'audience, nous avons autour de six (600) ou sept cents (700) documents différents qui ont été déposés, et les seules transcriptions des questions et des réponses occupent huit mille (8000) pages de transcriptions, c'est donc énormément d'informations, d'une extraordinaire richesse et diversité.

115 Et là, pour l'audition des mémoires, je ne sais pas exactement combien nous aurons de mémoires, mais à ce moment-ci, il y a à peu près cent soixante-quinze (175) mémoires qui sont déposés et annoncés, probablement qu'il y en aura un certain nombre d'autres qui s'ajouteront d'ici la fin de notre tournée qui devrait se finir à Montréal vers le fin du mois de novembre.

120 Donc pour cet après-midi, ça va pour les règles du jeu? Donc c'est rien de compliqué, donc il y a deux (2) interventions majeures, une de monsieur Ishpatao et ensuite celle concertée de messieurs Kurtness, Ross, Moar et Simon.

Et normalement, on devrait avoir terminé pour seize heures (16 h).

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL DES MONTAGNAIS NATASHQUAN**

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

135 Alors sans plus de préambule, je demande donc à monsieur le Chef de Natashquan, Antoine Ishpatao, de venir ici s'il vous plaît nous présenter son mémoire.

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

J'ai l'impression d'être devant un juge!

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ayez pas peur, vous êtes pas devant un juge!

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

145 Je veux pas être condamné!

PAR LE PRÉSIDENT:

150 Ce serait plutôt, plutôt que d'être devant un juge, vous êtes plutôt un avocat en votre faveur.

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

155 Dans ce cas-là, c'est bien.

Alors je vais parler en montagnais ici, pour me souhaiter la bienvenue!

160 Je voudrais vous saluer tous, les chefs, les chefs René Simon, Denis Ross, le Conseil tribal Mamuitun, monsieur Beauchamp, madame Gallichan et Camil Genest.

165 J'ai un mémoire à vous présenter, des fois je peux me tromper, je suis fait comme ça, et je pense qu'aussi, je comprends pas aussi bien le français, mais dans ce sens-là, si des questions par rapport à ça, je peux vous répondre.

170 Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui devant les membres de la Commission du BAPE et en présence de plusieurs de nos frères, soeurs et amis innus et autres pour parler de la ressource la plus importante dans la vie du peuple innu, Nipi, l'eau. Je suis heureux de représenter les membres de mon Conseil et les membres de la communauté innue de Natashquan dont je suis le chef.

175 Je viens du pays des Nutasthkuan Innuat et de cette partie du grand Nitassinan de la Nation innue où la terre et les eaux sont encore d'une grande pureté. Dans mon pays, il y a autant d'eau que de terre. J'habite un pays parsemé de merveilleux lacs et rivières, un pays vierge, un pays riche, un pays tranquille et calme, que mon peuple a su garder

depuis des millénaires en l'aimant et en le chérissant parce qu'il a toujours su nourrir nos enfants et abriter nos familles.

180 Nous avons nommé ce pays et tous ses routes que sont les fleuves, les rivières et les ruisseaux, Mistashipu, Menai Nipi, Anik nipi, Menei nipi, Nipisu nipi, Mashkwa nipi, Matameku nipi et tous les autres noms que contient Nitassinan, la terre.

185 Notre peuple ne demande qu'à vivre simplement et ne cherche pas à accumuler plus qu'il ne faut les biens matériels. Pour nous, l'eau a toujours représenté une source de vie et de communication qui nous permette de circuler dans notre territoire et de pratiquer notre mode de vie. La relation de mon peuple avec l'eau est le centre de l'identité de notre Première Nation, nous en sommes les gardiens.

190 Pour les autres peuples de la terre, l'eau représente aussi une source de vie, je pense particulièrement aux pays de sécheresse. Dans les traditions les plus anciennes des peuples, l'eau représente aussi un moyen de nettoyage, de purification et de renaissance. L'eau est le centre de beaucoup de cérémonies spirituelles. Notre culture et notre spiritualité nous enseignent de toujours maintenir notre relation à l'eau dans une attitude de plus grand respect. L'eau nous apporte la vie, la force et la pureté, tout autant au plan spirituel que corporel. L'eau est le sang de nos corps.

195 Mon peuple est le descendant d'un peuple de nomades et c'est toujours par les cours d'eau que nos ancêtres ont voyagé, c'est au bord de l'eau qu'ils ont toujours planté leurs tentes, c'est dans l'eau qu'ils ont toujours trouvé de quoi manger et subsister.

200 C'est encore au bord de l'eau que nous vivons aujourd'hui grâce aux nombreuses ressources que nous y trouvons. L'eau est une ressource sacré pour tous les peuples nomades de la terre et pour tous les peuples en général. Les rives des rivières et des lacs ont toujours été des lieux de rencontre, de célébration, de prière, de noces, de joie et d'émerveillement.

205 Comme on le voit aussi dans la Bible, les sources et les puits sont les endroits où l'amour naît, où les mariages s'amorcent, ils sont les lieux d'où originent la vie individuelle, la vie de couple et la vie du peuple. Le bord de l'eau est un lieu de paix et de lumière, il est une oasis de vie.

210 Mon peuple vit proche de la terre et il se considère comme un maillon de la chaîne de l'équilibre de la nature. La terre est notre Mère et on ne maltraite pas sa mère mais on la chérit, on l'aime. La terre et l'eau sont unis comme le sont la tige et la racine d'un même arbre, on ne peut les séparer, ils sont un. Nous sommes dépendants de l'eau depuis des temps immémoriaux.

215 L'homme ne doit pas se considérer plus fin que les autres éléments de la nature et il n'a pas le droit de s'accaparer de la terre, de l'eau ou des autres ressources à ses fins personnelles ou pour en faire un usage qui dépasse ses besoins de subsistance. L'eau ne doit pas devenir un objet de profit pour une minorité avide d'argent, car elle appartient à l'humanité. Elle devrait être

gérée de façon à subvenir aux besoins de mon peuple, aux besoins du peuple québécois, du peuple canadien et des autres peuples de la terre.

225 Certains veulent utiliser l'eau comme objet de profit ou de privatisation, on veut commercialiser l'eau et ce débat constitue un enjeu fondamental de notre société, de la société nord-américaine et de la planète.

230 Les grandes villes éprouvent de grandes difficultés à s'alimenter en eau potable, les eaux souterraines sont polluées ou insuffisantes. Les grandes rivières des milieux industriels sont remplies de produits toxiques malgré les efforts pour les restreindre. Nous en sommes à un moment crucial de la définition des droits des uns et des autres concernant la gestion de l'eau.

235 Je parle bien ici de gestion de l'eau et non de propriété de l'eau, car l'eau est un bien qui appartient en commun aux habitants de la planète, humains, animaux et plantes. La santé de tous dépend de la qualité de l'eau qui nourrit tous les êtres vivants. L'eau n'est pas une simple marchandise échangeable ou monnayable.

240 L'eau potable doit être accessible à tous et seule la recherche de la sagesse et de la justice doivent nous guider dans les décisions que nous devons prendre pour la protéger et pour la distribuer.

L'eau doit être un élément qui unit les peuples et non qui les divise, elle doit être un instrument de solidarité entre les nations.

245 Nous habitons le pays de l'eau et nous avons des droits sur ce pays. Les tribunaux canadiens nous ont reconnu des droits sur les ressources naturelles de notre territoire ancestral ce qui signifie que nous avons la responsabilité d'agir dorénavant comme partenaire très important dans la gestion de l'eau et dans son utilisation.

250 En solidarité avec nos voisins et amis Québécois, nous comptons en grande partie sur l'eau pour assurer un développement harmonieux de notre peuple, dans le respect de l'équilibre de la nature. Nous voulons mettre en valeur l'extraordinaire nature que le Créateur nous a donnée et continuer de protéger l'un des derniers territoire vierge de la planète, tout en l'utilisant de la façon la plus sage possible afin de faire vivre nos enfants.

255 Permettez-moi si vous le voulez bien de déborder de notre sujet principal qui est l'eau pour vous expliquer brièvement notre approche du développement. Je crois que cela nous aidera à mieux situer la question qui nous préoccupe.

260 Depuis quelques années, nous avons conçu un modèle de développement qui nous ressemble et nous avons défini le rôle de notre Conseil comme celui d'un gouvernement de notre peuple.

265 Le Conseil a pour mandat de voir à l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Le Conseil des Montagnais de Natashquan représente la communauté innue de Nutashquan sous tous les aspects de son développement, que ce soit au point de vue de projets ponctuels, d'ententes sectorielles ou de la négociation globale avec les gouvernements.

270 Le Conseil tire ses mandats de l'assemblée générale des membres de la communauté et des consultations qu'il fait au besoin. Le Conseil est responsable des engagements pris au nom de la communauté et il assume les perspectives de développement collectif par-delà les changements politiques démocratiques dus aux élections qui se tiennent de temps à autre. Le Conseil est imputable de ses décisions en matière du développement et des budgets disponibles.

275 Il voit au respect des engagements pris auprès des gouvernements et des organismes publics et privés. Le Conseil s'implique à tous les niveaux en ce qui concerne la protection et le développement du territoire ancestral de la communauté et de ses membres. Le Conseil voit à la concertation qui peut être nécessaire avec les autres communautés innues.

280 La communauté de Natashquan accorde beaucoup d'importance à sa structure de gouvernement local. Elle envisage dans l'avenir des pouvoirs accrus pour son gouvernement local et sur son territoire traditionnel. Dans la mesure où elle en exercera le contrôle par son gouvernement local, la communauté innue de Natashquan est disposée à partager ou à harmoniser par la voie de la négociation, avec d'autres gouvernements innus qui le désirent, certaines compétences.

285 Nous ne voulons pas agir avec une vision passée du développement mais nous visons une forme moderne de développement du territoire dans le respect des valeurs de notre peuple. On envisage le développement dans un sens constructif et pour répondre aux besoins d'aujourd'hui de notre population; on vise un développement dans le respect de l'environnement, du mode de vie, des priorités et des besoins des membres de notre communauté, en harmonie avec la vision innue du territoire.

295 On ne laisse pas aux autres le soin de développer notre territoire et on n'agit pas simplement en réaction aux projets des non-autochtones ou gouvernementaux. On cherche à s'y impliquer directement comme décideur important et à amorcer nous-mêmes les projets qui correspondent à notre vision et à notre approche du développement.

300 Nous voulons contrôler le territoire et son développement plutôt que d'adopter une attitude de passivité, d'assisté, de plaignard ou plutôt que de tenter simplement de bloquer tous les projets de développement.

305 Nous visons à mettre en place des ententes de coopération avec divers intervenants autochtones et non autochtones et nos principes consistent dans la recherche d'une relation durable et constructive fondée sur le respect et la confiance mutuelle et d'une forme de partenariat mutuel basé sur le développement des entreprises et de l'emploi.

310 Nous favorisons des ententes de partenariat entre des instances locales autochtones et non autochtones, municipales ou autres, qui misent sur la concertation et sur une plus grande coopération mutuelle pour maximiser les impacts des efforts respectifs des intervenants dans leur domaine de compétence.

315 Nous avons commencé à mettre en place un cadre général de relation favorisant l'échange mutuel d'information, la concertation, la conclusion d'ententes particulières sur les différents sujets d'intérêt commun entre les intervenants sur le territoire, l'élimination des incompréhensions et des conflits ou leur résolution par la discussion et la voie pacifique de la compréhension et du respect mutuel.

320 En toute circonstance, on cherche toujours à agir de façon à protéger les droits fondamentaux de notre peuple dans le contexte de la revendication territoriale globale des Montagnais de Natashquan et relativement à toute négociation qu'on mène ou pourrait mener en vue d'ententes à court et moyen terme.

325 Nous voulons protéger notre spécificité comme gouvernement innu et la particularité de la culture de nos membres, de notre langue, de nos règles de fonctionnement, de nos coutumes, de nos traditions et de notre identité nationale propre.

330 Pour comprendre ces principes, prenons l'exemple de ce que ça donne dans le domaine du développement forestier. Jusqu'à maintenant, ce sont des entreprises extérieures qui avaient commencé à prendre le bois sur notre territoire, mais dorénavant ce sont les Innus qui prennent les initiatives chez nous avec les objectifs suivants:

335 Contrôle de la gestion de l'entreprise que nous sommes en voie de mettre sur pied avec un partenaire compétent qui est la Scierie coopérative Saguenay de Laterrière;

Création du plus grand nombre d'emplois possibles et accès équitable aux emplois entre les Innus et les non-Innus qui pourront être disponibles et compétents;

340 Mise en place de toutes les mesures d'harmonisation qui sont nécessaires pour tenir compte de la protection de la faune et des habitats, des activités des Innus, des besoins des individus et des entreprises innues et non innues;

345 Respect des plans d'aménagement intégré des multiples ressources du territoire qui auront été élaborés par le conseil de bande et les normes d'intervention en matière forestière qui auront été convenues entre le conseil de bande et le ministère des Ressources naturelles du Québec; ces plans sont l'objet d'une étroite concertation avec le milieu non autochtone;

350 Utilisation polyvalente de la forêt, protection de la biodiversité du milieu, développement durable;

Rentabilité sociale et économique des opérations.

355 Notre Conseil a pris l'initiative et conclu des ententes avec trois (3) municipalités: Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. Ces ententes portent sur les points suivants:

Partenariat dans le développement régional;

360 Création d'emplois;

Formation de la main-d'oeuvre;

Mise en valeur du développement forestier et la transformation locale de la ressource;

365 Développement conjoint de la transformation locale en matière de pêcheries.

Ces ententes nous assurent l'harmonie et la solidarité de notre milieu de vie.

370 Nous avons aussi conclu une entente cadre avec le gouvernement du Québec et signé une déclaration de compréhension et de respect mutuel. Cette entente porte sur des principes de respect mutuel et détermine les sujets qui doivent être négociés dans le cadre d'ententes sectorielles. Plusieurs sujets en matière de développement économique et d'infrastructures sont mentionnés. Cette entente cherche à nous assurer l'harmonie et la solidarité avec le peuple québécois.

375

Nous avons aussi conclu une entente sur la gestion et le développement de la faune avec le gouvernement du Québec. Cette entente porte sur les questions suivantes:

Développement des pourvoiries;

380

Droits exclusifs de chasse et de pêche sur plus de mille (1000) kilomètres carrés de territoire, sur toutes les espèces de poisson dans la rivière Natashquan sur cinquante-huit (58) kilomètres et sur le saumon sur les cent cinquante-six (156) kilomètres de la rivière.

385 Une entente connexe a été conclue avec le Conseil municipal de Natashquan concernant un accès privilégié aux résidents de Natashquan à la pourvoirie Hipou. Il était important pour nous de partager la ressource de notre grande rivière avec nos voisins et amis de Natashquan.

390 Nous avons aussi amorcé des discussions en vue d'autres ententes portant sur les sujets suivants:

Entente sectorielle globale sur les forêts avec le gouvernement du Québec;

Entente sur l'accès au fonds de développement économique du Québec;

395

Entente sur les pêcheries impliquant les municipalités locales et les ministères canadien et québécois des pêches;

400

Entente concernant Parcs Canada, le Service canadien de la Faune et le MEF concernant les oiseaux migrateurs;

405

Entente avec le gouvernement du Québec concernant certaines activités traditionnelles, la mise en valeur de la faune et le contrôle des activités traditionnelles par le Conseil des Montagnais;

Projet d'entente avec le gouvernement du Québec sur le développement minier et la mise en place d'un fonds d'exploration minière;

410

Entente de suivi du dossier Churchill Falls avec Hydro-Québec et Labrador and Newfoundland Hydro: suivi et participation aux études d'impact; connaissance de l'évolution du projet; étude des propositions de partenariat potentiel.

415

Entente avec Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec concernant l'évaluation des répercussions environnementales du projet Churchill Falls: participation au processus d'évaluation environnementale;

420

Entente avec Transports Québec sur le prolongement de la Route 138. Ça concerne les emplois; les contrats de construction et d'entretien; les mesures de protection de la faune; les études des impacts environnementaux; la localisation du pont.

Voilà tous nos projets. J'espère vous avoir donné une bonne idée de notre vision des choses. Notre vision du développement et du partenariat est la même concernant la gestion de l'eau, son utilisation, les droits hydrauliques, etc.

425

Les projets de développement de notre territoire ancestral doivent être justifiés concernant leurs besoins et leurs impacts sociaux et environnementaux; ils doivent être transparents et participatifs dans leur gestion; ils doivent respecter les droits, le mode de vie et le modèle de développement de mon peuple.

430

Nous devons être consultés et partie prenante aux décisions qui concernent notre territoire. Dans certains cas, en raison de l'importance des impacts du développement, notre consentement sera nécessaire.

435

L'eau et la terre sont la source de notre identité, de notre spiritualité, de notre culture, de notre langue, de notre existence actuelle et de notre devenir. La qualité de notre vie se mesure à la qualité de l'eau qui nous entoure. Un sage a dit que l'eau est le regard de la terre, son appareil à regarder le temps. On jugera le développement de nos sociétés aux résultats de notre gestion de l'eau.

440 Comme peuple autochtone, notre relation avec l'eau est unique, elle est inestimable. La protection de l'eau est essentielle non seulement pour nous-mêmes mais pour toutes les générations qui vont nous suivre. Travaillons ensemble pour nous assurer que les générations futures soient en mesure de goûter les fruits de la relation spéciale que nous avons comme Autochtones avec l'eau qui a abreuvé, qui a porté toutes les générations avant nous et qui nous a été donnée comme l'une de nos plus grandes richesses par le Créateur.

445

Nipi, c'est cela pour nous tous et j'espère que ma présentation vous sera utile dans les recommandations que vous devez faire.

450

Tshinaskumetun.

Aussi simple que ça, monsieur le Président. Autrement dit, en simples mots, c'est l'équilibre de la nature.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais même si c'est en quelques mots l'équilibre, en dix (10) pages ou onze (11) pages, on en dit plus et c'est correct.

460

Alors une petite question que j'aimerais vérifier avec vous, je dois donc bien comprendre que vous êtes contre toute forme de commercialisation de l'eau?

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

465

On peut dire commercialisation, mais toujours en contrôlant toujours l'avenir, l'avenir que l'eau représente. On peut pas commercialiser l'eau sans tenir compte de l'avenir de nos enfants, l'exploitation excessive de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

470

Non, mais c'est plus l'idée de l'exploitation excessive ou démesurée qui vous inquiète.

Êtes-vous en principe contre le fait que toute eau soit commercialisée?

475

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

Bien, c'est comme je dis dans mon mémoire, c'est un peu aussi par rapport au peuple québécois, au peuple canadien, dans ce sens-là, par rapport à la commercialisation de l'eau, qui est très important. Autrement dit, il va falloir trouver peut-être d'autres façons.

480

PAR LE PRÉSIDENT:

485 C'est juste pour vous montrer, voyez-vous, ça on en boit aujourd'hui, et c'est de l'eau commercialisée, elle est mise en bouteille, elle est vendue sur le marché québécois.

S'il y avait une bonne source d'eau dans votre communauté, et que vous aviez la garantie que les quantités prises ne menacent pas la ressource, est-ce que vous seriez contre l'idée d'une source sur votre communauté?

490 **PAR M. ANTOINE ISHPATAO:**

Moi, j'ai pas de trouble avec ma communauté, mais c'est la société qui a des troubles. C'est dans ce sens-là. C'est la propagation de qualité de l'eau qui va engendrer dans la société, même le monde.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une question de mesure, finalement, et de prévention?

500 **PAR M. ANTOINE ISHPATAO:**

C'est bien ça.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

510 J'aimerais vous entendre sur le concept de la gestion intégrée par bassin versant de rivière.

515 Vous avez évoqué à différents moments de votre exposé les ententes, la coopération entre les groupes autochtones, également les non autochtones, vous avez je crois aussi parlé de certaines municipalités, les corporations municipales ou autres.

Est-ce que dans l'éventualité d'un cheminement du gouvernement vers cette voie, comment verriez-vous que ça pourrait s'articuler, la coopération et les ententes de développement sur un cours d'eau?

520 **PAR M. ANTOINE ISHPATAO:**

525 Comme on l'a dit dans le mémoire, c'est que quand on parle de gestion, ça englobe tout. Quand on parle de foresterie, il faut y toucher dans le sens que l'habitat et aussi la qualité de l'eau qui va tenir compte de tout ça, c'est vers ce sens-là que c'est important.

Nous, ce qu'on pense, il doit y avoir des barrages hydroélectriques, on tient compte de tout ça aussi, Churchill Falls qui s'en vient, mais quand même, dans ce sens-là, je pense que dans la qualité de l'eau, c'est très important pour les municipalités, aussi, de l'environnement.

530 Si on a plus de retombées économiques au point de vue pourvoirie et foresterie, il faut tenir compte de la qualité de vie des gens. Quand on parle de mode de vie, c'est tellement important, pourquoi aller chercher ailleurs ce qu'on a présentement. Comprenez-vous?

535 Mais il y a toujours des recherches qui peuvent établir - en tout cas, moi, ce que je suis conscient aujourd'hui, c'est l'amélioration de la vie, mais il va y avoir d'autres démarches.

Maintenant, comme j'ai dit, la vie c'est tellement important, aujourd'hui quand on parle de qualité de l'eau, mais on est garant de l'avenir, c'est dans ce sens-là. Je peux pas vraiment deviner ce qui va se passer l'année prochaine!

540

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

545 Mais justement, évidemment, on est dans une situation hypothétique, mais est-ce que d'après vous, ça peut fonctionner, ça, une usine par exemple, une industrie qui s'installe en haut de la rivière et qui, forcément, par ses rejets d'eaux usées va polluer le cours d'eau, et différentes municipalités le long du cours d'eau, aussi, qui ont des activités humaines et qui donc, peuvent amener à la contamination du cours d'eau. Et vous par exemple, en aval, près du fleuve, à Natashquan, comment pensez-vous que cela est possible?

550 Est-ce que c'est utopique de s'imaginer qu'il puisse y avoir un jour de la concertation et de la collaboration de tous les usagers d'un cours d'eau?

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

555 Ça, c'est une question très difficile à répondre. Pour vraiment dire la vérité, si la société n'est pas consciente de ces difficultés, quand on parle de pollution et tout ça, si la société est pas consciente de tout ça, c'est la destruction, c'est la destruction de la nature, c'est la destruction de l'être humain.

560 On parle beaucoup de vie qu'est l'eau, moi je peux pas prédire qu'il va y avoir une fin du monde, mais on dirait qu'on a l'impression d'avancer dans ce sens-là, quand on détruit la nature. Et la nature, c'est elle qui mène, c'est pas l'être humain qui mène.

565 C'est dans ce sens-là qu'il faudra plus conscientiser, il faut que ce soit tellement profond, quand on parle de conservation de l'eau, conservation de toutes les valeurs, que c'est tellement profond qu'on peut pas s'imaginer qu'on est conscient des choses qui vont arriver, et on s'en va là-dedans. Ça a pas de sens!

Mais il va falloir plus s'améliorer dans ce sens-là, qui est la pureté. Quand on parle de pureté de l'eau, c'est ça.

570

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

575

Chef, quelle forme selon vous devrait prendre la gestion de l'eau sur le territoire du grand Nitassinan? Est-ce qu'il devrait y avoir une entente comme dans le cas des forêts et de la gestion de la faune pour l'ensemble du territoire ou des ententes par communauté?

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

580

C'est certain, présentement, pour être vrai, Natashquan est seul dans les négociations, dans les revendications territoriales globales. Mais dans ce sens-là, c'est toujours possible dans le sens qu'on va toujours par communauté, mais il y a tellement des choses plus grandes que l'environnement, il va falloir des concertations pour les communautés, pour avoir une meilleure représentativité au niveau des communautés qui sont vraiment touchées, en tout cas pour des ententes qui vont être signées. Dans ce sens-là.

585

Mais comme je vous dis, on évolue dans ce sens-là. Comme Natashquan, il part de ça maintenant, mais il va être garant de l'avenir, ça fait que ça va être des cheminements qui vont se faire.

590

Quand on parlait, il faut qu'on soit consulté, il faut toujours être assis pour se faire entendre, surtout dans le dossier de l'eau, sur ce sujet-là, mais ça va être des dossiers qui vont être évolutifs, toujours vers cet esprit-là qu'est la conservation, je veux dire l'équilibre de la nature, dans ce sens-là qui est toujours primordial, fondamental pour le peuple innu.

595

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous avez mentionné que votre territoire est un pays vierge. Comment comptez-vous protéger justement son caractère naturel?

600

Est-ce que vous envisagez de créer des parcs ou un parc pour le protéger contre le développement ou avec le développement, est-ce que vous avez une stratégie de protection du caractère vierge et sauvage du territoire?

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

605

C'est comme j'ai dit, on peut toujours protéger le territoire comme on l'entend, mais il faudra plus créer des choses, en tout cas vers la multiplication de l'habitat des animaux, dans ce sens-là plus de contrôle, vers la faune, dans ce sens-là je veux dire que c'est très important.

610

Mais on peut pas parer, comment le développement va se faire, mais il va falloir toujours un équilibre quelque part pour arriver vraiment à la nature, ce qu'on peut tirer de la nature, c'est certain. On peut pas demander à la nature plus que ce qu'elle peut donner.

Est-ce que ça répond à votre question?

615

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

620

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Une dernière petite question quant à moi.

625

Est-ce que vous verriez une sorte de conseil général pour gérer tout le bassin d'un cours d'eau, et qui déciderait, qui serait "the big boss" pour les aménagements futurs, les développements?

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

630

L'exemple que je peux donner, c'est avec la Coop Laterrière. Ça évolue dans le sens que Coop Laterrière commence à planifier un genre pas d'équilibre, mais un genre de concertation pour les pourvoies, les coupes forestières, et dans le cas de plantation des arbres. Tout ça, ça reforme plus l'équilibre de la forêt.

635

Vers ça, je pense que c'est une concertation entre les municipalités qui peut déterminer un cours d'eau, donc si toujours on respecte les municipalités qui sont là et puis entre un conseil de bande ou tous les intervenants qui sont possibles dans ce dossier-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

640

Alors merci beaucoup, monsieur Ishpatao, alors merci beaucoup de vos propositions, je pense qu'elles vont recouper d'assez proche le Conseil tantôt, le Conseil tribal, je pense surtout du côté des attentes de participation. Je pense que ce que vous nous dites, on va en discuter de manière plus approfondie tantôt.

645

J'ai été très frappé par le passage de votre mémoire qui dit que les projets doivent être justifiés, et ils doivent être transparents et participatifs dans leur gestion, et ils doivent respecter les droits, le mode de vie et le modèle de développement de mon peuple.

650

C'est tout un programme, mais la Commission prend bien note de vos propos, et je pense que c'est une chose qui est très importante.

PAR M. ANTOINE ISHPATAO:

655

Je vous remercie beaucoup pour votre écoute, et on va s'en reparler bientôt. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Alors je vais faire une petite pause santé de cinq (5) minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

665

**REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL TRIBAL MAMUITUN
MASHTEUIATSH, ESSIPIT ET BETSIAMITES**

670

PAR M. JACK PICARD:

Un petit rappel, pour les gens qui vont faire les prochaines interventions, lorsque vous faites vos interventions en montagnais, essayez donc d'avertir, c'est pour le suivi des gens pour changer du montagnais ou du français, c'est pour prévenir les gens pour qu'ils mettent leurs écouteurs, et aussi pour aider un peu à la traduction. Merci!

675

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Alors messieurs Kurtness, Ross, Moar, Simon.

Alors si j'ai bien compris, monsieur Kurtness, vous allez faire la présentation centrale et ensuite, chacun de vos collègues interviendra à son tour. C'est bien ça? Et après ça, on discutera avec la Commission.

685

PAR M. RÉMY KURTNESS:

Je voudrais saluer monsieur Beauchamp, monsieur Genest et madame Gallichan. Nous sommes très heureux de vous recevoir à cette consultation du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec. Je vais continuer en français!

690

D'abord, je voudrais vous remercier personnellement et bien sûr les commissaires, mais aussi le gouvernement du Québec d'avoir accepté, à travers notre processus de négociation, de tenir un atelier thématique à Mashteuiatsh et des audiences publiques à Betsiamites. Je pense que vous nous envoyez un signal d'ouverture et de respect à l'égard des droits, des préoccupations et des intérêts des Innus et des autres nations.

695

Alors je devais, comme mot d'ouverture, vous remercier, remercier aussi monsieur Louis Bernard, qui est à la table de négociation, qui est à l'origine de cette initiative. Je pense que via la Commission, on souhaiterait que vous lui fassiez le message.

700

Avant que j'entre dans le mémoire du Conseil tribal Mamuitun, je vais passer la parole au chef Simon qui, au nom d'une autre communauté, je pense a un message à vous livrer.

705

PAR M. RENÉ SIMON:

Merci.

Alors monsieur le Président, monsieur Beauchamp, je vais essayer de jouer mon rôle non de commissaire mais de commissionnaire! J'ai reçu, en fin de semaine passée, un

710

mémoire, un genre de mémoire qui vient du Conseil Mohawk de Kahnawake, ils m'ont demandé justement de faire le dépôt aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Très bien.

PAR M. RENÉ SIMON:

720

Alors je vais vous donner une copie.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Merci beaucoup. Alors je reçois le mémoire, il sera déposé comme tous les mémoires présentés à la Commission. Merci bien.

PAR M. RÉMY KURTNESS:

730

Alors monsieur le Président, au nom du Conseil tribal Mamuitun, ça me fait plaisir de vous présenter aujourd'hui le mémoire du Conseil tribal Mamuitun.

735

Vous l'avez signifié dans votre préambule, l'eau occupe une place importante sinon fondamentale dans la vie, vous l'avez précisé aussi, dans la vie des Innus, notre culture, notre histoire est très en lien avec l'eau et notre devenir aussi est en lien avec l'eau parce que c'est un outil de développement sur lequel on mise.

740

Évidemment, vous l'avez constaté, je suis accompagné des chefs de chacune des Premières Nations membres du Conseil tribal Mamuitun, mais il y a aussi Bernard Duchesne qui est directeur des Services techniques, qui est disponible s'il y a des questions à caractère technique qui concernent son domaine de compétence; il y a Denis Brassard aussi, qui nous a aidés dans l'élaboration du mémoire; et il y a François Tremblay pour des questions à caractère juridique.

745

Normalement, on devrait s'en tenir à la table ici, mais si jamais c'est trop pointu pour nous autres, et on n'a pas toutes les connaissances, évidemment on référera!

750

Ma partie, moi, va concerner les liens avec la négociation globale et territoriale; évidemment, les chefs vont aborder ce qui est en lien avec leurs Premières Nations ou leurs communautés.

Je voudrais aussi préciser au départ que s'il y a eu un atelier thématique à Mashteuiatsh et des audiences publiques qui se tiennent ici à Betsiamites, c'est qu'on a convenu, dans notre processus de négociation, de donner une importance plus significative à la participation des Innus dans tout mécanisme de planification ou tout processus de décision. Le BAPE en

755 représente un, même si son pouvoir ultime est un pouvoir de recommandation, ça constitue en soi en processus de décision, sachant que la décision ultime est au Conseil des ministres.

Alors c'est avec cette ouverture-là qu'on se présente ici aujourd'hui. Évidemment, ça laisse supposer que la consultation va devoir se faire plus en amont jusqu'en aval de tout processus; dans notre cas, on a signifié à la table de négociation qu'on pouvait référer, de part et d'autre, à un comité d'experts si jamais le besoin s'en faisait sentir, et on a aussi une clause, qu'on appelle une clause "opting out", sachant qu'on est partie prenante du processus de décision mais qu'on n'est pas à la décision finale, la décision ultime. Le Québec et le Canada, dans notre processus de négociation, ont accepté qu'on puisse référer aux tribunaux dans l'hypothèse où on serait pas d'accord avec la décision.

Même si on aurait été impliqué du début jusqu'à la fin du processus, il reste qu'on l'a déjà vu dans d'autres décisions du BAPE, dans d'autres recommandations du BAPE, le BAPE disait non, le Conseil des ministres a quand même dit oui. Alors on veut cette protection-là.

Et on avait convenu aussi qu'après le rapport déposé par la Commission, par le BAPE, il y aurait une table de concertation entre le Conseil tribal Mamuitun et le ministère de l'Environnement et de la Faune, avant que le gouvernement élabore sa politique sur la gestion de l'eau.

Alors évidemment, c'est dans ce contexte-là qu'on se présente ici. Je vous dirai aussi que c'est un processus qu'on explore, parce qu'on a bien signifié au Canada et au Québec que même si on acceptait d'être partie prenante des processus de décisions, on n'abdiquait pas à nos compétences sur Nitassinan, des compétences soient partagées ou soient concurrentes sur Nitassinan.

Alors je fais tout de suite la présentation du résumé de notre mémoire. Alors il est important de signifier au départ qu'il est présenté par le secteur négociation du Conseil tribal Mamuitun, parce que le Conseil tribal Mamuitun a aussi deux (2) autres communautés qui sont membres du Conseil tribal Mamuitun, Matimekosh et Ushat-Maliothenam. Mais elles ne sont pas parties prenantes au processus de négociation, alors on est ici, les trois (3) communautés qui sont dans le processus de négociation.

Évidemment, c'est pas la première fois qu'on a, dans le cadre de consultations publiques, que ces consultations soient menées par les gouvernements du Canada ou du Québec, c'est pas la première fois qu'on a l'opportunité ou l'occasion d'affirmer nos droits. On l'a fait dans plusieurs commissions d'audiences publiques, notamment sur les projets hydroélectriques, sur l'arrosage de phytocides et de pesticides, sur la gestion de déchets dangereux. On a participé aussi, et ça a été le cas plus particulièrement pour la communauté de Betsiamites, à des commissions parlementaires. Ça a été le cas aussi pour la création du parc marin du Saguenay. On a participé aux débats publics sur l'énergie, j'avais l'occasion d'être membre du panel.

800 Alors on constate qu'on a une participation historique et renouvelée dans tout ce qui est relié à l'eau, et particulièrement par rapport aux préoccupations environnementales. Et puis on l'a dit en préambule, l'eau représente un enjeu fondamental pour le peuple innu.

805 D'ailleurs, nos ancêtres faisaient un grand usage des cours d'eau, tant pour se nourrir que pour se déplacer et pour s'installer aux abords de ces plans d'eau là, que ce soit en groupes familiaux ou en bandes d'été ou en bandes d'hiver, lorsqu'il y avait des regroupements.

810 La connaissance historique, pour sa part, est largement documentée, et la présence évidemment fait état que les Innus étaient près des cours d'eau, à l'embouchure des rivières et aussi à l'intérieur du territoire. Et les cartes démontrent qu'on a près de cinq mille (5000) ans, je pense, en fouilles archéologiques, qui démontrent la présence innue.

815 C'est d'ailleurs en référence aux différents bassins hydrographiques que les anthropologues et les autres spécialistes ont l'habitude de distinguer les territoires occupés et utilisés traditionnellement par les groupes innus. Alors de façon générale, les études ont permis d'établir que nos ancêtres vivaient sur les territoires baignés par les plans d'eau qui se jettent dans le lac Saint-Jean et dans la rivière Saguenay, de même que ceux qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent à l'est du Saguenay. Alors la limite de ces territoires est souvent identifiée comme étant la ligne de partage des eaux entre les grands bassins hydrographiques.

820 Alors dans notre mémoire, on décrit comment nos communautés distinguent encore souvent les noms de famille ou patronymes innus à partir des différents bassins versants fréquentés traditionnellement par ces familles, et comment la toponymie officielle témoigne encore aujourd'hui de noms de lieux utilisés et transmis par nos ancêtres innus durant la période de contact avec les Européens: Manikuakan, Kaniaspishkau, Piletipiu, Pessamit, Essipit, Uanatshishueu, Thsikutshimi, Ashuapmushuan, Pekuakami, tous des noms innus qui
825 témoignent de la présence millénaire et qui confirment l'authenticité du Nitassinan, notre territoire.

830 Alors quand on réfléchit à tous ces noms innus de lieux et de cours d'eau, qui sont maintenant connus et utilisés depuis des siècles, on ne peut s'empêcher de ressentir un très fort sentiment d'appartenance à l'égard de ce vaste territoire. Tous ces endroits ont été nommés par nos ancêtres parce qu'ils entretenaient une relation intime et personnelle avec ce territoire. Leur connaissance approfondie du milieu naturel, par exemple des conditions de navigation, de pêche au saumon ou de piégeage du castor fait partie d'un savoir ancestral transmis de génération en génération et qui, bien sûr, est relié à l'eau.

835 Dans notre culture, l'eau appartient à tout le monde et chacun a un droit égal à l'eau, à condition de l'utiliser judicieusement, sans la gaspiller, la souiller ou en priver les autres. Même que nos aînés nous ont appris à transmettre les valeurs de respect et de partage à l'égard de la ressource eau.
840

Quand je vis sur le territoire, quand je me nourris du poisson, quand je bois de l'eau et quand je l'utilise dans le vie de tous les jours, je veux que l'eau soit propre et en quantité suffisante.

845 On entend parler de gérer l'eau en fonction des différents utilisateurs, mais les animaux ont besoin d'eau en quantité et en qualité suffisante autant que les humains en ont besoin; les besoins de la faune doivent être assurés autant que ceux des humains, il n'y a pas que les poissons ou les humains qui ont besoin d'eau, tous les animaux ont besoin d'eau pour survivre.

850 Alors fondamentalement, c'est toutes ces raisons qui nous incitent à nous opposer fortement à l'idée que c'est la valeur strictement économique des différents usages de l'eau qui doit déterminer quels usages sont prioritaires par rapport à d'autres.

855 Quand nos aînés racontent leurs souvenirs d'autrefois, ils nous parlent de grands espaces et de longs voyages, mais ils ont aussi beaucoup de tristesse à propos de ce qui est arrivé à leurs terres ancestrales. Vous allez nous dire que tout ça, c'est du passé et des faits connus, mais ça fait partie des préoccupations que nos aînés veulent nous transmettre.

860 Leurs souvenirs du territoire sont beaucoup des souvenirs reliés à l'eau. D'ailleurs, la plupart des toponymes signifient en innu des anecdotes ou des endroits qui ont été fréquentés très souvent en lien avec l'eau.

865 Nos aînés ont d'abord vu leurs rivières et leurs lacs servir pour le flottage et le transport du bois, puis est venu le harnachement des rivières pour fins de production hydroélectrique. La construction des centrales et des barrages, des lignes de transport d'électricité et des grands réservoirs a profondément perturbé notre utilisation du territoire: disparition de la faune et des habitats fauniques les plus productifs, érosion des berges, mercure dans la chair du poisson, modification des couverts de glace, difficulté de transport, etc., ont contribué à l'abandon forcé de l'économie et du mode de vie traditionnel innu.

870 Comme tous ces aménagements ont été construits avant les années soixante-dix, les gouvernements et l'opinion public en général étaient très peu préoccupés par les questions environnementales et encore moins par les impacts de tels aménagements sur les populations innues et sur leur mode de vie.

875 En fait, pendant toute cette période, il n'y a jamais eu de consultation ou de négociation avec les Innus pour tenter d'atténuer les impacts des projets hydroélectriques sur nos terres ancestrales. Je pense que les premières consultations ont eu lieu à l'époque de la Convention de la Baie James, d'ailleurs, en 75.

880 Alors évidemment, notre mémoire décrit plus en détail tous ces différents impacts sur le milieu naturel et sur nos populations, et je laisse aux chefs qui m'accompagnent la tâche de vous expliquer tout à l'heure leurs propres préoccupations.

885 Je tiens pour ma part à vous expliquer en quoi les questions relatives à l'eau occupent
une place importante dans les négociations territoriales globales que le Conseil tribal Mamuitun
mène au nom des Premières Nations de Betsiamites, d'Essipit et Mashteuiatsh. L'eau est en
effet reliée à des questions de patrimoine culturel et foncier, d'accès au territoire, de ressources
fauniques, de développements hydroélectriques et touristiques, de services d'aqueduc et
890 d'égout, d'évaluation environnementale, etc.

L'eau est pour nous un enjeu fondamental dans nos négociations avec les
gouvernements du Canada et du Québec; les Premières Nations innues que nous représentons
doivent se voir reconnaître des droits étendus et des pouvoirs efficaces en matière de gestion de
895 l'eau.

À la table de négociation, le Québec maintient qu'en vertu du Code civil l'eau n'appartient
à personne, alors que traditionnellement, dans nos communautés, l'eau appartient à tout le
monde. Dire que l'eau n'appartient à personne nous apparaît dangereux et trompeur, puisque
900 personne ne se sent alors responsable de la protéger et de l'utiliser judicieusement.

Même qu'à la table de négociation, le Québec nous disait que l'eau n'appartenant à
personne, on leur a demandé où ils prenaient le rationnel derrière ça, et on devait nous fournir
une opinion juridique provenant de Justice Québec, ce qui a jamais été fourni. Peut-être que
905 dans le cadre de vos travaux, ce serait intéressant d'accéder à ça.

Mais depuis le temps, ils ont changé d'opinion et ils reconnaissent la propriété des lits et
de l'eau aux Premières Nations. Mais c'était l'argument qu'ils nous donnaient, et en tout cas, on
pense encore aujourd'hui que ça a ni queue ni tête.

910 Le Québec soutenait que si des droits d'utilisation de l'eau nous sont reconnus sur Innu
Assi - Innu Assi, ça veut dire les territoires en pleine propriété des Premières Nations qu'on
représente - l'exercice de ces droits ne devra pas affecter la quantité, la qualité et le débit des
eaux situées en amont et en aval de nos terres.

915 Ça, ça veut dire que l'eau qui sortait des territoires d'Innu Assi devait être en qualité et en
quantité suffisante pour alimenter, parce que les rivières c'est limitrophe, pour alimenter les
autres parties de territoire, alors qu'ils tenaient pas le même engagement pour le débit et la
qualité des eaux qui arriveraient en territoire innu. Encore là, on disait, il y a pas de réciprocité,
920 et ça a ni queue ni tête comme raisonnement.

Mais je dis bien, dans notre territoire on parle en français, là-dessus on dit "le Québec
soutient", j'ai changé ça pour soutenait parce que depuis deux (2) semaines, ils ont changé
d'opinion là-dessus. Probablement qu'ils savaient qu'on se présenterait devant la Commission!

925 Alors évidemment, on s'est opposé à l'application de cette disposition du Code civil du
Québec, mais ce qui étonnait, c'était le caractère unilatéral de cette exigence, comme si les

activités de nos communautés étaient à risque mais pas celles de nos voisins. Alors on considérait ces exigences du Québec comme démesurées et paternalistes.

930

Sur Innu Assi, nos communautés doivent être en mesure d'exercer des droits de propriété en milieu hydrique et des compétences législatives sur la gestion des eaux. Que l'eau soit d'origine souterraine ou de surface, les droits relatifs à son utilisation doivent être gérés de manière à intégrer les valeurs, les préoccupations, les droits et le développement de nos communautés.

935

Alors cette gestion de l'eau doit reposer sur des pouvoirs qui vont permettre à nos Premières Nations d'établir des conditions d'utilisation de l'eau, notamment en ce qui concerne la navigation, les pêcheries, les droits riverains et la protection des rives, l'aliénation du lit et des rives des cours d'eau, la qualité de l'eau et la commercialisation de l'eau.

940

Pour s'assurer de cette conciliation des usages de l'eau sur Innu Assi, nos Premières Nations entendent mettre en place leur propre procédure d'évaluation environnementale. Cette procédure va s'inspirer à la fois des mécanismes existants et des façons de faire locales pour mieux impliquer la population innue aux différentes étapes de la prise de décision.

945

Alors ayant toujours subi et vécu en marge des développements sur nos terres, nos communautés tiennent désormais à occuper une place centrale dans le processus décisionnel.

950

Pour la gestion de ces ressources en eau, nous voulons mettre en place un mécanisme de participation des communautés innues aux différentes étapes du processus québécois d'évaluation environnementale sur Nitassinan. Alors on réfère à deux (2) processus. Cette participation devra nous impliquer de façon significative dès l'étape de déclenchement du processus jusqu'à celle de la décision gouvernementale; c'est un peu ce que j'expliquais au départ.

955

En résumé, notre objectif n'est pas de bloquer les projets, mais plutôt de faire en sorte que ceux qui seront mis en oeuvre respectent nos droits et tiennent réellement compte de nos préoccupations. Effectivement, dans ce cas-là, on rejoint les préoccupations du chef Ishpatao de Natashquan.

960

Nous croyons qu'il est essentiel pour nos Premières Nations de pouvoir exercer une influence réelle et décisive dans l'évaluation des projets sur Nitassinan. Cette influence que nous désirons exercer repose sur les compétences concurrentes que nous possédons à l'égard du Nitassinan, dans l'esprit de notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

965

J'ai le goût de passer assez rapidement et de m'en aller aux recommandations, parce que je pense que je suis en train de manger pas mal de temps! Mais tout ça pour dire que les questions autochtones, et surtout la jurisprudence à l'égard des droits autochtones a énormément évolué au cours des vingt (20) ou vingt-cinq (25) dernières années, et puis nos droits et notre titre aborigène sont protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et

970

puis qu'en vertu de la décision dans l'affaire Delgamuukw, ce titre implique des droits de propriété sur les terres et les ressources, notamment sur les ressources hydriques et hydrauliques.

975

Et on l'a vu encore dans la décision Marshall dernièrement, dans le dossier des MicMacs, la Cour Suprême fait référence à l'exploitation commerciale des ressources naturelles, dans ce cas-ci pour fins de subsistance, et encore là une préoccupation économique de ces ressources-là.

980

Tout à l'heure, le chef Simon de Betsiamites va vous parler de sa relation avec Hydro-Québec; la communauté a vécu une période très sombre dans le passé avec Hydro-Québec, mais l'avenir paraît plus prometteur en termes de partenariat.

985

Alors nos principales recommandations, et peu importe l'issu des négociations territoriales globales, l'économie et le développement de nos communautés sont des nécessités incontournables. Nos Premières Nations veulent exercer une autorité législative non seulement au niveau de la gestion de l'eau, mais au niveau de la gestion du territoire, de ses ressources et de ses affectations. Nous croyons que nos préoccupations et nos valeurs en matière de protection de l'environnement et de la gestion de l'eau sont compatibles avec les tendances progressistes de la société moderne.

990

On a seulement qu'à référer, dans ce cas-là, au Sommet de Rio et au rapport Brundtland qui est une référence internationale, et dans les deux (2) cas, on dit que dans tous les processus de décision, on devrait davantage tenir compte du savoir millénaire des Premières Nations en matière de gestion, de protection et d'exploitation des ressources naturelles, évidemment celle de l'eau.

995

Alors en conséquence, on recommande que les principes suivants soient désormais appliqués!

1000

La Cour Suprême du Canada a reconnu et confirmé que le titre aborigène inclut des droits relatifs à la propriété et à la gestion des ressources sur nos terres ancestrales; nous voulons qu'à l'avenir ces droits ne soient plus ignorés ou minimisés, mais plutôt qu'ils soient pleinement reconnus dans les politiques gouvernementales et exercés dans les ententes;

1005

Pour mieux bâtir l'avenir sur des bases solides et durables, il faut d'abord s'entendre sur les préjudices passés que nos Premières Nations ont subis. Nous croyons que la meilleure façon, c'est de reconnaître aux Premières Nations innues le droit à des compensations justes et équitables pour le développement passé des terres et des ressources, notamment pour l'exploitation des ressources en eau;

1010

Sur Nitassinan, notre territoire traditionnel, nos communautés ont vécu la marginalisation sociale et économique. Après avoir réglé le passé, nous voulons que soient confirmées les compétences de nos Premières Nations sur ce territoire.

1015

1020 Nous sommes prêts à explorer des mécanismes d'harmonisation, mais nous tenons à récupérer un haut niveau de contrôle sur le développement du territoire, en étant associés à la gestion des terres et des ressources et en mettant de l'avant nous-mêmes des projets ou en participant à des partenariats pour leur mise en valeur, évidemment on réfère au territoire et aux ressources;

1025 Nous tenons à ce que les pouvoirs dont nos Premières Nations, notamment à l'égard de l'eau, soient réciproques et équivalents à ceux pouvant être exercés ailleurs par le Québec et le Canada;

1030 Avec les années, nos communautés ont adopté des façons de faire qui leur sont propres en matière de consultations publiques. L'expérience tentée par la Commission du BAPE doit être soutenue et améliorée. Nous voulons qu'à l'avenir, de concert avec nos Premières Nations, le Québec développe et expérimente des mécanismes de consultations publiques prenant en compte leurs dynamiques sociales et leurs particularités culturelles.

1035 Jusqu'à ce qu'une entente définitive intervienne quant aux revendications territoriales et globales, les Premières Nations de Mamuitun recommandent par ailleurs:

Que tout projet qui peut avoir un impact direct ou indirect sur l'eau et ses utilisations sur le territoire soit soumis à un processus de consultations formelles avec les Innus;

1040 Que dans tous les cas où les problèmes entourant la gestion de l'eau concernent les territoires affectés par un site autochtone, une représentation adéquate soit garantie aux représentants des nations affectées au niveau de la désignation des commissaires devant siéger au BAPE ou tout autre organisme de gestion;

1045 Que le BAPE et le ministère de l'Environnement du Québec prennent des mesures afin que les connaissances traditionnelles des Innus et que le savoir millénaire des Innus soient considérés dans l'environnement général et la gestion de l'eau en particulier;

1050 Que le BAPE encourage la formation de comités paritaires regroupant des experts scientifiques et des personnes qui possèdent des connaissances sur le mode de vie innu et que l'opinion que tels comités soit obtenue avant que toute décision concernant la gestion de l'eau ne soit mise en oeuvre.

1055 Alors les Premières Nations de Mamuitun entendent rétablir une relation de nation à nation, de peuple à peuple, d'égal à égal, de gouvernement à gouvernement, qui sera à la base de nouveaux partenariats modernes et efficaces.

Alors voilà fondamentalement les recommandations et le mémoire que le Conseil tribal Mamuitun dépose.

1060 Je vais passer la parole au chef Ross.

PAR M. DENIS ROSS:

1065 Bonjour monsieur le Président, madame Gallichan et monsieur Genest. D'abord mon nom est Denis Ross, et je suis le chef de la communauté d'Essipit depuis une vingtaine d'années.

PAR M. RÉMY KURTNES:

1070 C'est notre dinosaure politique!

PAR M. DENIS ROSS:

1075 Je savais qu'il le dirait!

La communauté d'Essipit est située à environ cent (100) kilomètres à l'ouest de Betsiamites; la communauté a un petit territoire d'environ un (1) kilomètre carré, mais on a quand même les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes pour la gestion de l'eau que les deux (2) autres communautés.

1080 Donc nos ancêtres occupaient principalement le territoire situé entre la rivière Saguenay et la rivière Portneuf et en exploitaient les ressources, principalement la faune et les lacs, et aussi la partie adjacente au fleuve. Donc toutes les ressources qui sont situées à l'intérieur de ces limites-là.

1085 C'est une base de ce territoire et de ces ressources que nous comptons toujours assurer, c'est sur la base de ce territoire que nous comptons assurer l'avenir de notre population. Pour nous aussi la voie du développement est celle du partenariat d'égal à égal, dans le respect de nos ancêtres et de nos valeurs.

1090 J'aimerais vous faire un bref aperçu de nos réalisations et de nos préoccupations à l'égard de l'eau. Il y a d'abord une rivière à saumon, la rivière des Escoumins, qui passe tout près des limites de la communauté, et qui fait l'objet d'une entente de cogestion; cette entente, quoique très différente de celle de Betsiamites, présente cependant un intérêt particulier.

1095 Notre Première Nation est propriétaire de cinq (5) pourvoies, dont celle nommée le Domaine du lac des Coeurs, et les eaux alimentent la rivière des Escoumins. Donc la gestion de cette rivière est elle-même assurée par une corporation qui s'appelle la Corporation de gestion de la rivière Escoumins, dont les représentants représentent les intérêts locaux, c'est-à-dire la communauté, la municipalité et les utilisateurs, c'est-à-dire les pêcheurs. Donc on siège sur cette corporation-là à part égale, il y a trois (3) représentants de la communauté, trois (3) représentants de la municipalité et trois (3) représentants des utilisateurs.

1100

1105 Donc la communauté et la corporation ont collaboré à la reconstruction du barrage de retenue des eaux au Domaine du lac des Coeurs, et c'est la pourvoirie innue, qui appartient à la communauté, qui en assume la gestion.

1110 Vous comprendrez qu'avec des intérêts à la fois dans la rivière à saumon et dans le lac de la pourvoirie, la communauté s'est vue contrainte d'exercer ses propres compromis pour garantir la viabilité des différentes activités de pêche. La gestion des débits implique ainsi l'établissement de seuils minima afin que le régime des eaux respecte l'objectif d'assurer la pérennité des ressources.

1115 Également, notre Première Nation s'est impliquée beaucoup dans le Comité de coordination du parc marin et voit à ce que ses intérêts soient respectés. Donc on a aussi à défendre, à l'intérieur de ce parc-là, on s'assure d'abord que la ressource va être là encore pour les générations futures, et que les droits des Autochtones sont respectés.

1120 Nous avons également investi dans l'industrie des excursions touristiques sur le fleuve pour l'observation des baleines; c'est une industrie qui continue à se développer, mais on se pose la question, jusqu'à quand. Ce qui nous préoccupe à ce sujet, c'est la survie à long terme des baleines. C'est certain que le trafic maritime est plus dense depuis quelques années et que ça peut nuire, mais nous on pense que c'est d'abord la qualité de l'eau qui en est la cause.

1125 La présence de contaminants chimiques dans l'eau du fleuve, en provenance de sources de pollution en amont, est selon nous une raison importante qui pourrait expliquer un jour la disparition des baleines et autres mammifères. On entend parfois dire que le fleuve est moins pollué qu'avant, mais chez nous on entend souvent parler d'animaux qui viennent s'échouer. Donc il est certain que certaines ressources sont moins abondantes qu'auparavant, par exemple
1130 la morue et le crabe des neiges.

1135 C'est aussi pour une question de pollution que nous sommes devenus plus craintifs à consommer les produits du fleuve, par exemple les mollusques. Avec tout ce qui est rapporté dans les médias et avec les avis d'interdiction qui sont lancés, il est évident que ça enlève le goût de manger du poisson; c'est un peu la même chose avec le mercure dans la chair des poissons.

1140 On nous a tellement fait peur en nous avertissant de ne pas trop manger de poisson parce qu'il pouvait être contaminé que les gens en consomment beaucoup moins qu'avant, et c'est normal.

Pourtant, on a aucun problème de contamination de l'eau de notre territoire, et dans les lacs, les rivières. On n'a jamais eu de grand réservoir hydroélectrique comme sur le territoire de Betsiamites ou de Mashteuiatsh, mais on sait que l'effet de tout ça a été que notre population a dû changer son alimentation et pas nécessairement pour le mieux.

1145 Tout ça pour dire que l'eau, qui est une ressource tellement importante pour nos ancêtres, joue encore aujourd'hui un rôle important dans nos activités économiques et même à

notre alimentation. Il est pour nous essentiel d'en faire une gestion saine et durable pour les générations futures.

1150

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

Merci monsieur Ross.

Alors le tour est à monsieur Moar maintenant. Est-ce que vous avez aussi un surnom?

PAR M. CLIFFORD MOAR:

1160

Non, non, pas encore!

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

Si l'autre est un dinosaure, vous, est-ce que vous êtes un castor ou un ours?

PAR M. CLIFFORD MOAR:

1170

Pas encore, peut-être que ça va venir suite aux consultations!

Première des choses, je voudrais vous dire bonjour, madame et messieurs les Commissaires. Comme vous savez, mon nom, c'est Clifford Moar, de la communauté de Mashteuiatsh, du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

1175

Je suis très heureux de vous revoir, suite à votre visite dans notre communauté à Mashteuiatsh. Je me plais de constater que vous avez un peu emprunté nos traditions en devenant nomades, et que vous parcourez un peu le Québec ces temps-ci. J'espère que ça va vous aider à mieux nous comprendre un peu, également.

1180

Vous savez que lors de la présentation que j'ai faite à Mashteuiatsh, j'ai fait vraiment une relation spirituelle entre l'être et le don de la vie qui est l'eau. Tantôt, c'était drôle, on avait le soleil qui nous aspergeait un peu le visage, et c'était drôle un peu d'être alimenté par le feu pour justement parler de l'eau, je pense que c'est bien.

1185

Je pense que vous avez retenu aussi de cette présentation que pour nous, l'eau est un lieu d'apprentissage de la vie sur le territoire, et ça à plusieurs points de vue. Mais comme tout apprentissage, vous pouvez constater que cela implique aussi un changement, et les cours d'eau qui étaient parcourus autrefois par nos ancêtres peuvent aujourd'hui servir à notre communauté à générer des revenus.

1190

Donc pour nous, nous devons nous adapter au contexte de vie moderne, nous devons être impliqués dans cette réalité que le cheminement de la société adjacente est en train d'entreprendre.

1195 Malgré tout ça, il y a un côté historique, je pense, qu'il faut revenir aussi, et je pense que dans les séances de négociation territoriale, on en fait part. Vous savez que nos rivières et nos lacs ont été accaparés par d'autres, pour le flottage du bois et la production hydroélectrique, et ça depuis au-delà d'un siècle, et même là, au-delà d'un siècle, il y a eu des représentations par mes ancêtres, au niveau gouvernemental, qui déploraient ce fait-là, qui déploraient qu'on soit
1200 pas actif. Je pense pas qu'ils déploraient le fait qu'il y avait du développement, mais que ce développement-là se faisait sans notre participation.

Et aujourd'hui, on peut voir qu'il y a eu des grandes compagnies internationales qui sont venues faire justement du flottage de bois pour alimenter les usines de pâtes et papiers, surtout
1205 dans notre coin, au Lac-Saint-Jean, on le sait très bien, et également d'autres entreprises également pour la production d'aluminium sont venues quand même harnacher certains cours d'eau qui étaient importants pour nous.

Ça a eu quand même un impact vraiment exceptionnel, ce bouleversement-là. La première des choses, ça a bouleversé un peu la relation économique qu'on avait avec l'Europe, avec toute la question de la traite de fourrure. Ça a fait qu'il y a eu, comme monsieur Kurtness l'a mentionné, ça a eu un impact sur les habitats fauniques, donc on est parti d'un peuple où l'autosuffisance était présente et nous sommes devenus très vite un peuple dépendant des subsides gouvernementaux, fédéraux et externes, dans un temps record, qui fait aujourd'hui
1210 qu'on vit des situations socio-économiques, dans nos communautés, qui sont peu enviables.
1215

Et on sait très bien que pour nous, on doit reprendre notre place dans la société en général.

1220 Les communications ont quand même cheminé beaucoup depuis les dernières années, mais on revient constamment avec des projets de développement, dans notre coin de territoire, et on peut penser à la rivière Ashuapmushuan, il y a eu quand même une contestation ou une certaine opposition régionale qui avait été prise dans le passé, concernant la première annonce de ce projet, et on revient encore une deuxième fois nous annoncer que probablement, c'est
1225 encore dans l'éventualité des prévisions ou dans la planification d'Hydro-Québec de faire des projets sur ça.

Nous, entre-temps, on a quand même essayé de travailler pour démontrer qu'il y avait des alternatives qui pourraient être intéressantes, on a dit, bien, c'était fini le temps d'être systématiquement contre, de dire, bon, sous la bannière d'être Autochtone on est contre le développement, et je pense que l'alternative que notre communauté a amenée en créant une corporation privée dont le mandat est justement de développer l'hydroélectricité pour le bénéfice de la communauté est une démonstration concrète comme quoi on peut faire les choses différemment.
1230

1235

En plus, on a également aussi développé un projet sur la rivière Ashuapmushuan, qui s'appelle Ashuapmushuan Nussi, qui est un projet ethnotouristique, multidisciplinaire, qui a comme base tout le fondement que monsieur Kurtness a déjà fait part du développement durable; donc comment c'est important que les impacts de développement qu'on doit faire dans notre territoire doivent avoir un impact social, culturel et sûrement économique, et globalement politique également.

1240

1245

Donc pour nous, c'est un peu dans cet esprit-là que le mémoire est déposé. On a beaucoup de préoccupations, je pense que vous allez le constater soit dans le contenu du mémoire ou dans les différentes présentations, mais je dirais une qui nous préoccupe également, c'est l'exercice des classifications des rivières.

1250

Je pense que la démarche qui a été entreprise par le gouvernement du Québec est quand même une démarche valable en principe, mais peut-être pas selon les modalités proposées par le gouvernement. Nos négociations avec le Québec, nous participons présentement à identifier des affectations territoriales impliquant des droits sur les différents plans d'eau, et nous préférons actuellement nous limiter à cette démarche pour en assurer toute la cohérence possible.

1255

Et vous savez également que c'est évident que cette démarche-là, elle se transpose également dans l'approche du fédéral, et dans l'esprit où est-ce que nos négociations se font, on sait qu'advenant qu'il y ait une définition qui soit donnée à la rivière Ashuapmushuan, j'espère qu'on va être là et je dirais même que ça ne se fera pas sans notre consentement.

1260

Quand on s'est vu à Mashteuiatsh, je vous ai dit que, bon, je vous donnais plus une approche à caractère culturel, un peu histoire, ethnohistorique sur nos relations avec l'eau, et que notre mémoire au niveau politique allait peut-être être plus enrobé d'une dimension concernant les prises de décision.

1265

Je pense qu'aujourd'hui, c'est un peu ça que vous pouvez voir. Vous voyez maintenant à quel point que c'est important pour nous d'occuper une place centrale, d'égal à égal avec les gouvernements, que ce soit en matière de projets de développement, d'affectations territoriales ou de l'exploitation des ressources.

1270

Et pour moi et mon peuple, nous ne venons pas ici pour quêter une place, c'est pas du tout ça que nous sommes en train de faire. Je pense que qu'est-ce que nous sommes en train de faire, c'est que nous venons prendre notre place. Et pour ça, bien, je pense que monsieur Kurtness l'a mentionné, on a une expertise millénaire, on a une connaissance millénaire sur la ressource de l'eau, et je pense que ça peut être bénéfique pour la société en général, notre participation.

1275

Donc c'est dans cette optique-là où j'ai dit, à Mashteuiatsh, je le répète aujourd'hui que nous devenons des partenaires incontournables du développement territorial. Et cette

1280 affirmation-là ne se fait pas d'une façon agressive, ne veut pas se faire d'une façon agressive,
loin de là. On veut tout simplement que ça se fasse dans un environnement qui soit empreint du
respect et du partage, à des valeurs qui ont été justement transmises de génération à génération
par les principes que l'eau nous a amenés.

1285 Sur ça, je laisse la parole au chef René Simon, et je vous remercie beaucoup.

PAR M. RENÉ SIMON:

Alors monsieur le Président, madame, monsieur Genest.

1290 Notre territoire, c'est un pays d'eau bien plus que de terre. Ici on ne peut pas marcher
longtemps sans avoir à traverser un cours d'eau, petit ou grand. C'est pour ça que nos ancêtres
en ont fait une spécialité: la construction des canots d'écorce, la connaissance approfondie du
réseau hydrographique, la désignation des cours d'eau par des toponymes dans la langue innue,
l'art de se déplacer sur l'eau, à la rame ou à la perche, sur les lacs ou sur les rivières, en montant
1295 l'automne ou en descendant le printemps.

C'est un peu, comme disait Paul Charest lors de l'atelier thématique à Mashteuiatsh: la
maîtrise de l'eau est une affaire importante pour un peuple. Ici nos ancêtres en sont passés
maîtres. Vous avez dû déjà voir ce qu'on appelle la "bosse du canot" chez les Innus. Ça
1300 représente beaucoup de portages et de millage sur l'eau.

La maîtrise de l'eau sur notre territoire, on a commencé à la perdre quand la société
Hydro-Québec a procédé à la construction du complexe hydroélectrique sur la rivière
Betsiamites dans les années cinquante. Le harnachement, dans les années soixante, des
1305 rivières Manicouagan et Outardes qui se situent au coeur de nos territoires traditionnels, a eu
des impacts importants sur le plan social, économique et culturel dont on ne s'est jamais remis.

Ce n'est pas seulement tout le réseau des lacs et des cours d'eau qui s'est trouvé
modifié, mais c'est aussi les voyages de chasse sur le territoire, les terrains de piégeage, les
1310 sites importants pour la chasse, la pêche et les campements.

De nombreux sites archéologiques ont été détruits ou inondés. Cela a aussi été difficile
pour la faune, notamment pour le saumon, les animaux à fourrure, le caribou, car ce sont
souvent les meilleurs habitats fauniques qui ont disparu.

1315 Le sentiment de dépossession est accentué par la présence de nombreux étrangers qui
prennent nos ressources sans nous demander la permission, qui se construisent des chalets un
peu partout et qui nous donnent l'impression de les déranger sur le territoire, alors que c'est le
contraire.

1320

De par le passé, Hydro-Québec a refusé de reconnaître les droits de notre communauté à l'égard de nos terres traditionnelles lorsque les projets de développement hydroélectrique ont été réalisés.

1325 Notre Première Nation a donc choisi de poursuivre en justice Hydro-Québec et les gouvernements. Cette poursuite va probablement s'étaler sur plusieurs années et impliquer des frais importants avant d'obtenir une décision finale. Le recours judiciaire entamé par Betsiamites vise à obtenir des indemnités justes et équitables pour le développement hydroélectrique du territoire traditionnel de Betsiamites, y compris les projets hydroélectriques sur les rivières

1330 Bersimis, Manicouagan et Outardes.

En 1973, dans le cadre d'une négociation d'un droit de passage d'une ligne de transmission dans la réserve de Betsiamites, le gouvernement fédéral acceptait d'Hydro-Québec un montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour tous les droits des Autochtones de

1335 Betsiamites en rapport avec les constructions de barrages alors parachévés ou en voie de parachèvement. Ceci couvrait également le détournement des eaux des rivières Bersimis, Manicouagan et Outardes, la perte des droits de pêche à saumon dans la rivière Bersimis, la perte d'équipements et des droits de chasse et de pêche sur le territoire inondé en amont des barrages construits.

1340 Quoique cette entente ait été approuvée par le Conseil de bande d'alors, plusieurs membres du Conseil ne connaissaient pas la portée de l'entente, croyant qu'elle visait uniquement la ligne de transmission dans la réserve. De plus, l'entente de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) n'a jamais été soumise pour approbation par assemblée générale ou

1345 référendum aux membres de la bande.

Le recours judiciaire vise donc l'annulation de cette entente et le versement par le Québec et Hydro-Québec d'une juste indemnité pour le développement hydroélectrique. Il vise également le versement d'une indemnité par le Canada pour bris de ses obligations fiduciaires.

1350 La poursuite s'appuie essentiellement sur les atteintes au titre ancestral de Betsiamites et sur les bris des obligations fiduciaires du gouvernement. Le recours contient aussi une injonction pour empêcher des développements hydroélectriques futurs dans le territoire traditionnel sans l'accord préalable des membres de la communauté.

1355 Pour nous, il est très difficile de comprendre pourquoi les gouvernements préfèrent rester à la remorque des tribunaux quand il est question de nos droits. Personne n'aime se présenter en cour de justice, mais si c'est la seule façon d'obtenir justice et de faire reconnaître les droits de notre communauté, alors c'est ce que nous ferons.

1360 Pour les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane et pour le projet de centrale sur la rivière Toulnostouc, des rivières qui touchent au territoire traditionnel de Betsiamites, Hydro-Québec a adopté une approche plus respectueuse de nos droits sur les ressources en eau. Une entente, appelée "Entente Pesamit (1999)", a été

1365 conclue récemment et cette dernière prévoit des modalités de participation et de compensation pour la communauté.

L'environnement occupe une place importante dans cette entente et nous avons une participation majeure au niveau de la réalisation des études d'impact, de l'identification des travaux correcteurs pour l'environnement et du suivi environnemental...

Ce genre d'entente peut être considéré comme une expression du titre et des droits de la communauté innue de Betsiamites notamment à l'égard des ressources naturelles, dont l'eau. Autrefois les ressources en eau étaient exploitées par les Innus pour des usages différents, sans doute plus traditionnels, mais aujourd'hui, dans le contexte de la vie moderne, impose d'autres choix à notre communauté, des choix permettant de répondre aux besoins actuels de la Première Nation.

L'an dernier, en vue de récupérer la maîtrise de l'eau, nous avons plaidé en commission parlementaire auprès du gouvernement du Québec la nécessité de la gestion par bassin versant. Le modèle de gestion du bassin de la rivière Betsiamites préconisé par notre Première Nation n'est pas encore devenu une réalité, mais un premier pas important a été franchi il y a quelques mois lorsque le Conseil de bande et Hydro-Québec ont convenu d'une entente sur le saumon de la rivière Betsiamites.

Le cas de la rivière Betsiamites est pour nous fondamental parce que cette rivière a connu une très forte diminution du saumon en raison principalement de débits défavorables suite au développement hydroélectrique de la rivière. L'entente saumon relève deux (2) défis importants: d'une part, permettre une gestion de l'eau à des fins de production hydroélectrique et, d'autre part, assurer la restauration du potentiel salmonicole de la rivière en favorisant des conditions de débits plus naturels.

Par le biais d'un comité conjoint, la société d'État a accepté de modifier ses pratiques de turbinage et de financer des mesures de restauration du saumon. Pour sa part, la communauté a adopté un plan de pêche dont l'une des principales composantes implique des restrictions importantes sur les captures pendant les prochaines années.

Cette entente saumon est toute récente et constitue une approche innovatrice pour la Première Nation de Betsiamites en raison de son envergure. Seul l'avenir nous dira si la communauté et Hydro-Québec vont continuer à s'entendre sur la gestion de la rivière. Si l'expérience s'avère positive, c'est tout le bassin versant de la rivière Betsiamites qui devrait faire l'objet d'une gestion conjointe.

Malgré l'abondance d'eau dans notre territoire traditionnel, comme je le mentionnais auparavant, notre communauté est confrontée à une problématique d'approvisionnement en eau potable.

1410

Nous utilisons actuellement l'eau en provenance d'un ruisseau situé à proximité du village. Depuis 1993, cette eau fait l'objet de traitements pour améliorer ses qualités biologiques et physico-chimiques afin de la rendre potable.

1415

À moyen terme, nous prévoyons cependant un problème d'approvisionnement car le ruisseau présente un potentiel de quinze virgule cinq (15,5) litres-seconde alors que la consommation actuelle se situe aux environs de quatorze virgule deux (14,2) litres-seconde.

1420

Nous avons tenté de résoudre ce problème par un approvisionnement souterrain au moyen de puits artésiens. Malheureusement, par une mauvaise prévision du potentiel de la nappe phréatique, le Conseil de bande se retrouve aujourd'hui devant les tribunaux. La firme d'experts ayant réalisé l'étude hydrogéologique n'avait pas détecté la présence d'une particularité géomorphologique constituée par des cuvettes d'argile non reliées. Nous sommes donc toujours à la recherche d'une source d'approvisionnement de quantité et de qualité acceptables.

1425

Cette présentation est un bref survol de nos préoccupations et intérêts envers la ressource eau. Nous savons qu'une eau de qualité constitue une ressource de plus en plus rare.

1430

À l'aube du prochain millénaire, nous sommes convaincus que l'eau fera l'objet d'enjeux majeurs à travers la planète. L'abondance d'eau dans notre territoire nous oblige à rester vigilants et nous croyons important de définir ensemble les orientations permettant un accès équitable envers cette ressource naturelle et essentielle.

1435

Notre participation à la consultation publique sur la gestion de l'eau constitue un premier pas en ce sens.

Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Alors merci messieurs. Vous faites, à quatre (4), un panel redoutable!

Évidemment, je comprends bien vos propos et je suis pas du tout, j'ai aucune autorité pour négocier quoi que ce soit, ça se passe à d'autres tables, mais c'est bon qu'on puisse le dire ici, mais évidemment, c'est pas dans le mandat de notre Commission d'entamer une négociation.

1445

Fort intéressant comme point de vue, puisque le message central et le vécu de chacune de vos communautés, quand vous recevrez la réponse sur le res nullius, vous nous la passerez s'il vous plaît, ça va être très intéressant; ça va me ramener dans mes études anciennes, tous les problèmes du droit naturel et du rapport qui est un concept du Moyen Âge, sur la res nullius. Alors c'est quelque chose d'assez particulier. Ça fait longtemps que j'ai pas eu l'occasion de refouiller là-dessus, alors si vous avez un avis, donnez-le-moi!

1450

Me permettez-vous juste une petite méchanceté, juste pour vous picosser un peu, pour aller voir comment vous allez réagir.

1455 En page 14 de votre document, du document central, vous évoquez d'une manière très intéressante, premièrement vous dites des choses qui sont fascinantes du côté des processus de consultation et donc, on a expérimenté, nous autres, quelque chose de modeste, dans le cas de l'actuelle consultation, et on a essayé de trouver, d'une manière empirique, des formes de collaboration. Bon, c'est encore élémentaire, parce que c'est sûr que si on voulait par exemple
1460 discuter à fond un certain nombre de questions que vous posez, c'est pas un après-midi qu'il faudrait, c'est probablement plus d'heures et plus de discussions.

Mais on a essayé quand même, d'une manière concrète, opérationnelle, de trouver des formes de collaboration.

1465 Vous annoncez, sur du moyen terme, une volonté de réforme de la procédure dans laquelle vous seriez des interlocuteurs de plein droit; c'est fort intéressant, avec même un point de regard sur les commissions, les commissaires, alors je sais pas si on aurait passé l'examen, avec aussi les règles de procédure du Bureau qui représentent une tradition maintenant depuis
1470 une vingtaine d'années, et qui est quelque chose de fort intéressant.

Mais pourquoi je vous envoie à la page 14, c'est le suivant, c'est que comme vous attachez une grande importance à l'évaluation d'impacts et à ces processus, je vois que vous êtes engagés dans un projet de neuf virgule huit mégawatts (9,8 MW), s'il était à dix mégawatts
1475 (10 MW), il serait soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, pourquoi vous êtes pas montés à dix (10 MW), ce qui aurait été une excellente occasion d'essayer le processus et de le valider.

C'est juste une blague, vous êtes pas obligés de répondre. Mais ça aurait été un très beau lieu d'exploration, voyez-vous.
1480

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1485 Le chef Moar pourra compléter, mais à l'époque, c'est-à-dire il y avait la rivière Ashuapmushuan qui faisait l'objet d'une consultation auprès de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et évidemment Hydro-Québec favorisait le harnachement de la rivière Ashuapmushuan, AS-1, 2, 3 et 4, nous on n'était pas d'accord, à l'époque, avec le projet. On était prêt à regarder le concept de AS-3, AS-4, mais pas l'inondation en bas des Chutes-à-Michel, et c'était très près de la ville de Saint-Félicien.

1490 Et on s'était dit, à l'époque, oui mais on dit non, là, mais on chauffe pas au fanal et on consomme aussi de l'énergie, est-ce qu'on peut soumettre une alternative. Et à ce moment-là, on a soumis l'alternative de centrales au fil de l'eau, qui respecte à la fois le caractère optimal en termes de production hydroélectricité, mais aussi la faune, l'environnement.

1495

Ce qui fait que ça envoie un signal, en bas de dix mégawatts (10 MW), qu'on n'a pas voulu soumettre effectivement au Bureau d'audiences publiques, mais c'était l'optimisation du potentiel hydroélectrique qui était recherchée, en vertu du concept de centrale au fil de l'eau. Mais c'était fondamentalement ça.

1500

Mais effectivement, à l'époque, je m'en rappelle, je disais, pourquoi on le fait pas à dix point un (10,1 MW), parce que je voulais qu'on aille en audiences publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505

C'est parce que ça aurait été une très belle occasion d'explorer les instruments, voyez-vous. Comme il s'agissait pas d'un très gros projet, vous auriez pu explorer les instruments d'étude d'impact et de consultation de la population.

1510

Mais c'est juste un aparté, on n'est pas là pour ça.

PAR M. CLIFFORD MOAR:

1515

Peut-être juste un petit complément, parce qu'on parle de ce sujet-là, c'est sûr, c'est une hypothèse, mais imaginons qu'on aurait été au-delà de dix mégawatts (10 MW), bien, on serait même pas peut-être à la construction du barrage aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

Il y aurait peut-être pas eu de projet.

PAR M. CLIFFORD MOAR:

1525

Donc ça a pris beaucoup de temps, ça a pris encore plus de temps que prévu, dans l'environnement du temps, donc c'est sûr que c'est des éléments.

Dans l'avenir, il va falloir essayer de trouver justement des formules où on sera pas pénalisé dans le temps, parce qu'on sait très bien que quand on parle de production hydroélectrique, on parle également aussi de la vente, et quand on parle de vente, on parle de ressources financières que ça peut générer.

1530

Alors même si les chiffres, c'est un endroit où on joue beaucoup, même si les gens disent, c'est reporté de deux (2) ans, sauf que moi, mon besoin dans ma communauté, il est présent.

1535

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez fait un jugement prudentiel qui est à votre niveau, et c'est bien correct.

1540 Indépendamment de la négociation fondamentale de gouvernement à gouvernement, vous exprimez beaucoup de choses en termes justement de processus et d'études, et d'évaluations de projets.

1545 Vous avez eu des expériences antérieures, dans d'autres audiences, on a évoqué la gestion des pesticides, la gestion des forêts, certaines lignes hydroélectriques, et je pense à deux (2) vieux projets comme le lac Robertson par exemple, où vous aviez été fort impliqués dans le temps du Conseil Attikamek-Montagnais, le CAM.

1550 Quelle est l'expérience que vous en tirez? C'est-à-dire est-ce que ce processus-là, malgré ses limites et ses faiblesses, est-ce que jusqu'à maintenant, vous l'avez jugé opportun et utile?

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1555 Non, et aussi clairement que ça. Et c'est la raison pour laquelle on explore, à la table de négociation, un nouveau processus ou une nouvelle implication dans ce processus de décision.

1560 Pour deux (2) raisons fondamentales! D'abord, le statut des Premières Nations n'est pas le même que tout autre utilisateur du territoire; on n'a pas le même statut légal qu'une municipalité, qu'une MRC, qu'un groupe représentant la faune ou l'association des pourvoyeurs, peu importe. Malgré qu'on veut maintenir des bonnes relations avec ces gens-là.

1565 Dans les processus précédents, on était un acteur parmi tant d'autres, dans ces processus de décision là, et notre statut de nation, de peuple distinct, notre statut de gouvernement en vertu du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale maintenant reconnu dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, c'était pas considéré. Ça, c'est un point.

1570 L'autre point, c'est que si on aurait eu, en termes d'expérience, la considération à laquelle on pouvait s'attendre de la part du seul décideur, le gouvernement du Québec, possiblement qu'effectivement, c'est un processus qu'on aurait bonifié, ou dans lequel on aurait continué de participer. Mais ça a pas été le cas, pour ces raisons-là.

1575 D'ailleurs, si on a accepté de participer en vertu de la consultation publique sur la gestion de l'eau, je vous ramène seulement qu'au printemps dernier, on a refusé de participer sur la consultation publique menant au régime forestier. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a envoyé notre mémoire aux commissaires. Il était, ce processus-là, "leadé" par les CRD, mais on a envoyé aussi notre mémoire au ministre lui signifiant qu'on n'était pas, pour les raisons que je viens de mentionner, un acteur comme les autres, donc qu'il devait y avoir une considération différente.

1580 Et si on a embarqué dans le processus ici, c'est qu'on a eu la garantie qu'après la recommandation du BAPE, il y aurait une table de concertation entre le Conseil tribal Mamuitun et le ministère de l'Environnement. À mon avis, il y a un meilleur signal de considération, et le gouvernement du Québec a toujours le loisir, comme ultime décideur, de ne pas considérer, en

1585 amont ou en aval, les préoccupations des Innus, et s'il ne le fait pas, on a toujours la possibilité, comme je le disais tantôt, l'"opting out" d'aller devant les tribunaux.

1590 Mais notre implication, elle est à mon avis beaucoup plus réelle, beaucoup plus significative, et je pense que la prise en compte des droits, des intérêts et des préoccupations des Premières Nations Mamuitun va être davantage considérée dans un processus comme ça, et c'est dans cet esprit-là qu'on a participé à la consultation d'aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 C'est clair, c'est correct.

PAR M. RÉMY KURTNESS:

C'est comme ça qu'on négocie!

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, ça va. Comme on n'est pas sur la table de négociation, c'est correct, mais au moins on sait où est-ce qu'on est et comment les choses se présentent. C'est correct!

1605

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1610 Mais je respecte très bien, monsieur Beauchamp, que vous nous avez dit que vous aviez pas le mandat, mais il est important en même temps, compte tenu que ça peut pas se faire une consultation toute seule, une négociation toute seule, le gouvernement du Québec a une mainmise sur l'ensemble de ses institutions et de ses procédures, et il faut qu'il y ait une interrelation, alors je me permets de le resignifier aujourd'hui.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Et soyez sûrs que dans notre rapport, il va y avoir des choses dans lesquelles on va dire précisément qu'au moins au niveau de votre perception, vous ne vous percevez pas que comme un groupe, l'UQCN ou autres, vous n'êtes pas qu'un groupe de militants, vous avez un autre point de vue et vous avez un autre statut.

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1625 Monsieur le Président, c'est au-delà je pense de la perception que vous devrez signifier. C'est effectivement un statut qui est différent sur le plan légal, reconnu maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Ça marche.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1635 J'aimerais que vous me donniez un exemple, peut-être, sur ce que ça pourrait représenter un processus de consultation et de décision d'égal à égal.

1640 Prenons par exemple le cas où Hydro-Québec reviendrait avec un ou des mégaprojets sur la rivière Ashuapmushuan, de quelle façon les principes que vous avez énoncés, parce que le chef Moar a dit tout à l'heure qu'il est pas contre le développement, qu'il faut voir les choses différemment, alors de quelle façon, prenant cet exemple de mégaprojets sur la rivière Ashuapmushuan, les principes d'égalité, de démarches conjointes, de consultations communes et de prises de décision dans le respect de vos titres et de vos droits, de quelle façon ça pourrait se concrétiser?

1645 Autrement dit, donnez-moi l'exemple appliqué à ce cas-là, si c'est possible.

1650

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1655 Je disais aussi en préambule qu'on n'avait pas abdicqué, même si on explorait ce processus de décision là, qu'on n'avait pas abdicqué à des compétences concurrentes ou partagées.

1660 En vertu de notre droit inhérent en autonomie gouvernementale, les Premières Nations du Conseil tribal Mamuitun ont le droit de légiférer, en matière d'environnement. À partir de l'exemple concret que vous mettez sur la table, ça pourrait vouloir dire que la prise de décision est conjointe, toute la démarche, tout le processus peut être conjoint.

1665 Je vous disais tout à l'heure qu'on n'était pas un acteur au même statut que les autres utilisateurs du territoire, parce qu'on a un titre aborigène et des droits ancestraux sur ce territoire-là, et on pourrait, le gouvernement du Québec et le gouvernement innu, être deux (2) décideurs en vertu de leurs compétences concurrentes sur ce territoire-là.

Ça laisse supposer à chacun des gouvernements un veto, mais ce serait en tout cas l'exercice concret d'un gouvernement qui décide d'égal à égal.

1670 C'est pas ce qu'on a accepté d'explorer; la preuve, c'est qu'on reconnaît au gouvernement du Québec le pouvoir de décision dans la mesure où, effectivement, les droits,

préoccupations et intérêts des Innus sont considérés, mais ça veut pas dire qu'en vertu de notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, c'est pas jusque-là où on irait.

1675 Alors un gouvernement d'égal à égal, c'est un gouvernement qui a une décision par consensus, et s'il y a pas de consensus entre les deux (2) partenaires, il y a pas de décision, donc pas de projet, pas de législation, sinon elle est conjointe. Ça pourrait vouloir dire ça.

1680 L'application, elle, elle peut se faire par le gouvernement innu pour les membres innus, pour les Québécois par le gouvernement du Québec. Ça n'exclut pas ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1685 Parlant de consensus justement, le chef Simon mentionnait l'entente sur la rivière Betsiamites, et il disait, bon, seul l'avenir le dira si ça fonctionne, et si l'expérience est positive, c'est tout le bassin versant qui devrait être géré de cette façon-là. Donc la gestion par bassin versant, on y arrive.

1690 Est-ce que ça voudrait dire - parce que l'idée d'une gestion par bassin versant, c'est justement une gestion qui fait appel à la concertation, au consensus, à la création d'une table où tous les partenaires, les usagers sont autour de la table et considérés comme des égaux, mais compte tenu du statut, et de vos titres et de vos droits, est-ce que ça voudrait dire, ça, que vous vous attendriez à avoir, au sein d'un comité de gestion du bassin versant, un statut particulier, ou un droit de veto, ou une voix prépondérante, comme certains groupes l'ont réclamé d'ailleurs de façon générale dans la gestion par bassin versant, certaines municipalités ont dit, étant donné que nous avons des responsabilités, les municipalités devraient avoir un statut différent des autres partenaires.

1700 Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1705 Si une gestion par bassin versant veut dire que tous les partenaires sont égaux, c'est l'hypothèse que vous mettez sur la table...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1710 C'est l'idée, actuellement; la documentation de ce phénomène-là, les expériences qui existent actuellement sont de cette nature-là.

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1715 Si l'hypothèse est que tous les partenaires sont égaux, y compris le gouvernement innu et le gouvernement du Québec, il y a une ouverture de notre part à ce qu'on siège sur ces comités de gestion là.

Si le gouvernement du Québec délègue certains pouvoirs ou certaines responsabilités, mais a encore la décision ultime, même si le comité peut avoir un certain niveau de décision, à notre avis ça correspond pas au statut qu'on a de particulier par rapport aux autres acteurs.

1720

Alors ce que je dis, c'est que fondamentalement, notre statut est équivalent à celui d'un autre gouvernement, et ce gouvernement-là n'est pas municipal mais il est soit provincial ou soit national, et si en tant que partenaires égaux dans un comité de gestion, c'est réellement ce type d'égalité là dont on parle, il y a une ouverture de notre part à ce qu'effectivement on puisse siéger sur des comités qui auraient comme mandat la gestion par bassin versant.

1725

PAR M. CLIFFORD MOAR:

Peut-être juste un élément complémentaire je pense qu'il faut amener également. C'est qu'il faut vraiment faire la différence entre la gestion et, si on peut dire, qui qui décide.

1730

D'une part, c'est qu'on peut - dernièrement, j'ai eu la possibilité de participer à une conférence ou un colloque concernant les ingénieurs forestiers du Québec, et ils se trouvent à se donner un rôle de gestionnaires mais non un rôle de décideurs.

1735

Des fois, bon, je pense que c'est important, avant d'entamer si oui ou non on participerait dans un comité, il y aurait certaines clarifications de ce genre-là qu'il faudrait avoir, avant d'avoir notre accord ou notre ouverture.

1740

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais j'aimerais que vous poursuiviez un petit peu parce que pour certains, la gestion comprend des décisions, des décisions de gestion, alors je suppose qu'il faut distinguer entre les décisions stratégiques et les décisions de gestion?

1745

PAR M. CLIFFORD MOAR:

Bien, je sais pas mais on n'est sûrement pas allé à la même école, mais en tout cas, je veux pas faire le débat des écoles, mais c'est sûr que dans la gestion, on peut faire la gestion de quelque chose, si on peut dire, sans avoir l'autorité dessus; c'est ça que je veux dire.

1750

Je peux déléguer la gestion de mon portefeuille à ma femme, si je peux dire, mais c'est pas de même que ça marche, là, mais c'est juste un exemple que je veux donner. Mais je pense que c'est un peu dans ce type-là, je pense qu'on peut voir un peu aussi que gérer des choses, c'est une façon de faire, il y a des fois, bon, ça prend des règles, ça prend des procédures, et dans ce domaine-là, on peut déléguer une certaine autorité à un comité de gestion, et souvent on voit ça dans nos administrations publiques, c'est un peu ça, mais le pouvoir ultime est encore au niveau du gouvernement ou du pouvoir.

1755

1760 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Bien, c'est comme certaines municipalités qui décident, qui demeurent propriétaires des actifs sur l'eau, les infrastructures d'eau, mais qui délèguent la gestion privée par exemple. C'est dans ce sens-là?

1765

PAR M. CLIFFORD MOAR:

Bien, ça peut être un exemple qui peut être donné. Mais moi, je dirais - tu sais, je veux pas revenir un peu dans tout le contexte de la négociation territoriale, mais c'est sûr que les prémisses de base, les assises de base concernant la collaboration et je pense l'harmonisation entre les compétences, tel que monsieur Kurtness l'a mentionné, devra se faire au préalable.

1770

Et c'est sûr que nous, si le gouvernement du Québec ou même le gouvernement fédéral nous reconnaît une certaine autorité et nous met à travers tout le monde, bien automatiquement, écoutez, ce sera pas dur à savoir c'est quoi le résultat. Et ça, c'est l'histoire qui nous l'a dit.

1775

Donc moi, je pense que l'histoire aussi, on doit prendre en considération certains enseignements que l'histoire nous a donnés. Donc moi, je me prends un peu dans ma région, je suis la seule communauté autochtone qui fait partie de la région administrative, même si parallèlement on pourrait dire du bassin hydraulique également du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on peut facilement arriver, en tout cas, à une structure possible. Si je suis le seul parmi quinze (15) qui décident, bien, je ne suis pas là.

1780

C'est un peu dans ce type-là que je voulais dire.

1785

PAR M. RENÉ SIMON:

Moi, j'aurais peut-être un complément, une précision à apporter, peut-être dans le sens de la question de monsieur Genest.

1790

Je sais que quand on a commencé, quand il y a eu l'annonce justement des projets de dérivation des trois (3) rivières et le projet de centrale Toulnostouc, on avait été invité, et je pense que les deux (2) chefs ici présents pourront vous confirmer, il y a eu un mécanisme justement de consultation qui a été mis de l'avant par Hydro-Québec, en impliquant cinq (5) MRC et trois (3) communautés montagnaises.

1795

En tout cas, ce qui est arrivé par après, je rejoins disons ce que le négociateur Kurtness a mis de l'avant, c'est que je pense que la question autochtone est plus importante, ce que le Québec peut penser justement des Autochtones ou le fédéral. C'est-à-dire il y a eu des décisions de la Cour suprême qui sont extrêmement importantes et là, on parle plus justement de droits ancestraux, mais on parle d'un titre de propriété.

1800

1805 Et c'est pour ça je pense qu'il y a autant de problèmes à travers le Canada, que ce soit en Colombie-Britannique ou du côté du Nouveau-Brunswick, c'est justement ces éléments-là qui apportent un élément nouveau, peut-être un élément assez fort du côté autochtone.

1810 Donc pour revenir justement au processus de consultation, c'est un peu la Bande de Betsiamites qui a pris les devants. Nous, on s'est dit, bon, je vous parlais justement dans la présentation de l'entente 73, où justement on a reçu une compensation de cent cinquante mille (150 000 \$) pour tous les territoires qui ont été touchés, et puis actuellement, on peut parler de dix (10) barrages dans le territoire qu'on revendique, et puis ça représente un actif à peu près de dix-huit milliards (18 MM\$) d'Hydro-Québec.

1815 Quand le mécanisme de consultation a été mis de l'avant par Hydro-Québec, nous, on s'est retiré en disant, bon, on veut pas être sur le même pied d'égalité que les MRC. Et puis ce qui a renforcé la position de la Bande, c'est qu'on avait aussi une injonction permanente dans la poursuite. Et ce qu'on a dit à Hydro, si vous procédez de cette façon-là, nous, on maintient justement l'injonction permanente et il y aura pas de développement, il y aura pas de projet de dérivation ni de projet de centrale de la Toulnostouc.

1820 Et puis c'est là que les vraies négociations ont commencé avec Hydro-Québec, en disant, bon nous, on a notre mot à dire. C'est vrai que le passé reste le passé, on n'a pas été consulté, on n'a pas été impliqué mais maintenant, on est rendu en 99, il y a eu des décisions de la Cour suprême qui ont été rendues, on va se faire entendre, on va se faire écouter. Et c'est là qu'on a embarqué dans le processus de négociation avec Hydro-Québec.

1825 Il y a eu une entente et par la suite, on a forcé Hydro-Québec à dire, bon, il y a pas juste la Bande de Betsiamites qui est impliquée là-dedans, il y a Essipit, il y a Mashteuiatsh, et on est dans la même organisation.

1830 On est à la table de négociation au niveau du processus de négociation globale, on a dit, bon, la condition, c'est que nous voulons que vous rencontriez et négociez avec les deux (2) autres bandes impliquées dans le territoire qu'on revendique.

1835 En tout cas, c'est un peu l'approche que moi, je vois justement. Peu importe le processus de consultation, je pense que l'élément qu'il faut tenir compte en tant que membre justement délégué par le gouvernement du Québec au niveau des commissions, c'est de dire, la question autochtone, c'est pas n'importe quel acteur, c'est pas des acteurs comme les municipalités.

1840 Nous, on a une histoire justement sur le territoire qu'on revendique actuellement, et puis je pense qu'on a une place importante, peu importe le processus qui est mis de l'avant par le gouvernement du Québec.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Je vous signale là-dessus que vous touchez à deux (2) points différents, et qui sont tous les deux (2) importants, c'est-à-dire l'idée de la prise de décision dans laquelle vous voulez être impliqués comme un partenaire, et l'autre idée, qui n'est pas la même chose, qui est le processus de consultation, de participation par rapport à vos propres communautés ou par rapport au savoir traditionnel, l'implication, etc. Et c'est deux (2) choses qui sont pas à confondre.

1855 Une affaire est de décider ou de codécider des choses, mais toute la mécanique de la consultation, de la participation, surtout dans l'hypothèse où vous voulez élaborer un nouveau processus éventuellement, c'est une chose sur laquelle il vaudrait la peine de réfléchir de manière plus formelle, à ce niveau-là.

PAR M. RÉMY KURTNESS:

1860 Tout à fait, monsieur le Président, parce que trop longtemps ou trop souvent dans le passé on a subi ces décisions-là. Alors on dit aujourd'hui, on a une expérience vécue et puis on va améliorer pour le futur. Compte tenu qu'on a un lien sacré, intrinsèque avec le territoire, ça a pas d'allure qu'un tiers vienne décider sur le territoire d'un autre peuple sans consulter ce peuple-là.

1865 Alors ce qu'on essaie de faire aujourd'hui, c'est de modifier ces règles-là pour tenir compte du lien qu'on a avec Nitassinan, avec le territoire, mais aussi du statut qu'on a par rapport à ce lien-là qui maintenant est reconnu par la jurisprudence.

1870 Alors il y a eu un vacuum politique, un vacuum de responsabilité politique pendant un certain temps, on essaie de le combler. Un des objectifs de la négociation globale et territoriale, c'est la coexistence pacifique et harmonieuse.

1875 Alors on veut pas être le seul décideur sur le territoire, parce qu'on le sait qu'il y en a plein d'autres utilisateurs, mais c'est fini qu'il y en ait rien qu'un autre qui décide quand ça nous concerne aussi.

1880 Alors ce qu'on dit fondamentalement, on veut pas se mettre au-dessus de l'autre, mais c'est fini qu'on soit en dessous.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1885 Dans le document que vous avez annexé sur les questions d'ordre technique, quelques considérations techniques, vous nous faites une description des disparités que je qualifierai d'assez pittoresques entre les réglementations du Québec et d'Ottawa.

1890

Comment voyez-vous la formation que vous dites souhaiter, il faut former le personnel d'entretien en fonction des nouveaux outils. Est-ce que ces ressources, vous les voulez de votre milieu, qu'est-ce que vous nous suggérez de recommander là-dessus? Tout en demandant bien sûr une harmonisation, ça c'était préalable dans ma question.

1895

PAR M. RÉMY KURTNESS:

Si vous me le permettez, madame Gallichan, je demanderais soit à Denis Brassard, plus à Denis Brassard, mais peut-être avec l'aide aussi de monsieur Duchesne, de venir répondre à votre question.

1900

PAR M. DENIS BRASSARD:

Alors Denis m'a délégué étant donné que c'est moi qui a rédigé la partie des considérations techniques.

1905

Si je comprends bien, la question est par rapport à la formation des opérateurs, ces choses-là?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1910

Oui, parce que nous prenons acte des différences qu'il y a dans les réglementations et dans les critères, les paramètres, venons-en au fait que si éventuellement il y avait une harmonisation possible, qu'est-ce que vous souhaitez comme intervention?

1915

Est-ce que vous voulez que ce soit à partir de vos ressources professionnelles, de vos ressources techniques aussi, comment voyez-vous ça?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1920

Bon, si on part de la question réglementaire, je pense que c'est aux Premières Nations de décider quel type de réglementation doit s'appliquer dans les communautés, au niveau normes de santé, normes de traitement, des choses comme ça, sur les effluents, etc.

1925

Évidemment, il faut tenir compte de l'environnement immédiat, lorsqu'on envoie nos effluents à l'extérieur, il faut tenir compte des gens qui reçoivent, il faut pas qu'on reproduise l'erreur du passé, que nous on envoie nos déchets chez les autres et qu'on tienne pas compte de leurs préoccupations.

1930

En ce qui concerne la formation des gens, bien évidemment, il faut privilégier les ressources locales. Mais pour ça, ça prend un bagage académique qui, actuellement, fait défaut.

Dans nos communautés montagnaises, les opérateurs sont des gens qui ont dix-quinze-vingt (10-15-20) ans d'expérience avec des équipements qui sont rendus dépassés, et ils ont pas

1935 nécessairement la facilité des jeunes d'apprendre les nouvelles technologies, et c'est en ce sens-là que je parle qu'il va falloir travailler beaucoup à conserver des installations simples, performantes, et à former des gens, la relève entre autres, mais aussi ces gens-là pour qu'ils deviennent plus performants.

1940 Et la sensibilisation par rapport aux aspects cachés de l'eau est très importante, parce que souvent, les opérateurs nous disent, l'eau est belle mais elle est pas bonne. Alors ça, c'est important aussi.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1945 Il y a un élément que vous venez de mentionner, vous souhaitez, si j'ai bien compris, pouvoir décider des paramètres, par exemple pour une réglementation sur l'eau potable. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit, là?

1950

PAR M. DENIS BRASSARD:

1955 Oui, parce qu'il existe deux (2) réglementations qui sont pas toujours, qui ont pas toujours les mêmes...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1960 Concordances?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1965 ... objectifs, c'est pas concordant. Alors on est toujours obligé de regarder les deux (2) réglementations, avec des professionnels qui coûtent des centaines de dollars de l'heure, pour voir lequel est préférable pour nos besoins locaux.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1970 Oui, mais rêvons en couleur un peu, imaginons qu'il y a concordance.

PAR M. DENIS BRASSARD:

Bien là, je suis pas ici pour vous dire que ça marche pas!

1975

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Là, comment verriez-vous ça à ce moment-là, si jamais ça pouvait être harmonisé?

1980 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Bien moi, ce que je verrais, c'est que les communautés analysent les différentes réglementations qui s'appliquent au domaine de l'eau, moi je parle surtout au niveau urbain, au niveau de l'eau potable, au niveau des eaux usées, au niveau de la protection des eaux souterraines, etc., et que les communautés fassent un choix ou fassent un compromis entre les différentes réglementations, pour établir quels sont leurs paramètres pour juger de leurs besoins, et éviter ainsi des débats coûteux de professionnels pour savoir, bien on est mieux de prendre ci que ça pour telle et telle raison.

1990 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Ça fait entre autres allusion au fait que par exemple, la chloration de l'eau, si j'ai bien compris ce qui nous a été exprimé quand on est allé à Mashteuiatsh, les gens n'aiment pas du tout la chloration de l'eau comme élément pour rendre l'eau potable.

1995

Si des systèmes performants à cet effet-là existent mais qu'ils sont plus chers que la chloration, vous vous retrouvez finalement dans un cercle vicieux, non?

2000 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

2000

Bien, ça peut être un choix qu'il vaut la peine de se payer. Parce que là, la question de la chloration a un impact indirect, c'est que les gens n'aiment pas l'eau, alors ils s'en vont prendre de l'eau dans des sources qui sont pas contrôlées, avec des moyens de fortune, des cinq (5) gallons de plastique qui peuvent être contaminés par des coliformes, etc. Donc ça apporte par conséquent des problèmes de santé.

2005

Souvent, lorsqu'on va expliquer aux gens qu'on va faire des aménagements au niveau des systèmes d'eau potable, la première question que les aînés demandent, le thé va-tu être bon? Parce que c'est ça qu'est leur critère. Alors du thé qui goûte le chlore, c'est pas bon! Je sais pas si vous avez déjà bu du thé à Sainte-Foy, c'est pas buvable!

2010

Alors si ça coûte cent mille dollars (100 000 \$) de plus pour avoir un système de haute technologie, exemple nanofiltration qui coûte extrêmement cher, mais qui nécessitera pas de chlore, ou s'il faut aller chercher la prise d'eau souterraine à huit (8) kilomètres pour pas être obligé de chlorer, bien, c'est peut-être des choix qu'il faut se payer. Parce qu'indirectement, ça a des impacts sur la santé des gens.

2015

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Et cela, même si vous êtes à l'intérieur actuellement, mettons dans certains cas, d'une municipalité qui vous offre le service mais qui utilise la chloration.

2020

2025 À ce moment-là, vous souhaiteriez avoir aussi accès à la même source que cette municipalité, je comprends bien ce que vous dites, et vous pourriez revendiquer d'installer ce que vous souhaitez comme système de purification?

PAR M. DENIS BRASSARD:

2030 Lorsqu'on achète les services d'une municipalité, on est un petit peu pris avec leur capacité de régler les problèmes. Parce que le fédéral finance à cent pour cent (100%) les installations d'eau potable dans les communautés, en tout cas jusqu'à ce jour, c'est pas nécessairement vrai pour l'avenir, mais dans le cas des municipalités, c'est de l'autofinancement en grande partie, c'est sûr qu'il y a des subventions de la province, alors la capacité financière des fois des municipalités d'atteindre des objectifs qu'on pourrait avoir est pas nécessairement
2035 là.

Alors ça, ça se règle de d'autres façons, on achète l'eau brute et après ça, on fait des aménagements conséquents à nos objectifs.

2040 Je sais pas si je répons bien à la question.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2045 Oui, j'ai bien compris.

MOT DE LA FIN

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors messieurs, c'est l'horaire qui va nous contraindre, parce qu'il faut qu'on retourne à Baie-Comeau pour siéger ce soir.

2055 Est-ce que de votre part, il y a information complémentaire ou réaction complémentaire que vous voulez faire?

PAR M. RÉMY KURTNES:

2060 Je dirais, monsieur le Président, et je pense que les chefs vont me le permettre, que le Conseil tribal Mamuitun demeure disponible pour répondre à toutes sortes d'autres questions qui sont peut-être pas dans le cadre de la consultation aujourd'hui, mais auxquelles il y a encore du questionnement sur le mémoire, compte tenu qu'on est limité par le temps. On demeure ouvert et disponible là-dessus.

2065

Compte tenu d'ailleurs de la qualité des questions, ça me laisse présager, moi, de la qualité du rapport. Alors dans ce contexte-là, on demeure ouvert.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

O.K., merci.

De mon côté en tout cas, moi, je tiens à vous remercier beaucoup, et du travail que vous avez produit et de la rencontre qu'on a eue. Je pense qu'on s'était parlé un peu au téléphone préalablement, et vous m'aviez dit, on s'était parlé assez franchement, et je pense que c'est heureux que nous ayons pu trouver une certaine forme d'accommodement, qui est pas l'idéal mais qui, au moins, ouvre des portes et permettra sans doute d'arriver à des choses encore meilleures dans les dossiers qui suivront.

2075

2080

Alors merci beaucoup, messieurs.

Oui, monsieur Simon.

PAR M. RENÉ SIMON:

2085

Moi, j'aimerais, monsieur le Président et peut-être aussi au niveau des autres membres de la Commission, vous remercier justement de vous être déplacés, d'être venus ici pour écouter justement les divers points qui vous ont été soulevés par les Innus.

2090

En tout cas, je vous remercie, je pense que c'est une première pour la Bande de Betsiamites de recevoir justement le Bureau des audiences publiques, dans le cadre justement de la consultation que vous faites.

2095

En tout cas, je me joins aussi, je vais me joindre aux autres chefs, Denis Ross et Cliff, de même qu'Antoine Ishpatao qui s'est présenté ici, en tout cas je pense que pour nous, c'est très positif, de la façon qu'on vous a soumis les mémoires, de la façon aussi que vous avez posé des questions, et je pense qu'on s'attend beaucoup justement du rapport qui va sortir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Ah, ça va être bon, monsieur, ça va être bon!

Merci à chacun de vos chefs, et saluez vos communautés. Merci beaucoup!

2105

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} NOVEMBRE 1999
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

2110

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2115

2120

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2125